

# Rapport 2022

*du service public*

*Prix et qualité*

DE PRÉVENTION ET GESTION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS  
ET ASSIMILÉS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230711-20230711\_CC\_D01-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2023

Affichage : 31/07/2023



Loire  
FOREZ  
Agglo

## ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport retrace les activités de prévention, collecte et traitement des déchets par Loire Forez agglomération. Il présente les différents indicateurs techniques et financiers du service déchets. Il répond aussi à l'objectif de renforcement de la transparence et de l'information dans la gestion de ce service.

Approuvé par le Conseil communautaire, il est disponible sur le site internet de la collectivité.

Nous sortons d'une crise sanitaire et sommes désormais confrontés à une crise énergétique et économique, qui touche la population directement. Les impacts du dérèglement climatique se font sentir également car nous avons subi une grave sécheresse qui se poursuit même au-delà de l'hiver. Plus que jamais, il est donc désormais temps de décorrélérer la production de richesse de la consommation de ressources (et donc la production de déchets).

Ainsi, vous pourrez constater qu'en 2022, comme pour l'ensemble du territoire national, l'inflation a entraîné une baisse de la production de déchets résiduels, tandis que le manque d'eau a provoqué moins de déchets verts.

Les résultats encourageants sont également le fruit du travail engagé depuis plusieurs années concernant le déploiement de la redevance spéciale, les dispositifs de tri à la source des déchets alimentaires et d'utilisation des ressources vertes à la parcelle.

Tout en assurant au quotidien un service de collecte et de déchèterie de qualité, notre agglomération engage désormais un projet d'ampleur, qui va entraîner toute la population dans la réduction des déchets : la tarification incitative. Ce projet souhaité par une grande partie de la population permettra de maîtriser les envolées des coûts de prestations et de taxes, ce qui aura comme conséquence une moindre pression sur les matières vierges et donc contribuera à une meilleure résilience.

Je vous souhaite une bonne lecture afin que collectivement nous devenions les relais auprès de notre entourage et fassions évoluer nos comportements.

**Pierre GIRAUD,**

**Vice-Président délégué à la gestion  
et à la valorisation des déchets**

## SOMMAIRE

ÉDITO .....	1
SOMMAIRE .....	2
<b>I. LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION ET LE SERVICE DÉCHETS.....</b>	<b>5</b>
A. LE TERRITOIRE DE LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION.....	5
B. LA COMPÉTENCE ET LE SERVICE DÉCHETS.....	6
C. LA COMMUNICATION DU SERVICE.....	7
1. Service de renseignements et réclamations .....	7
2. Le porte-à-porte et animations .....	7
<b>II. SENSIBILISATION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS .....</b>	<b>9</b>
A. ECO EXEMPLARITÉ.....	9
1. Accueil des nouveaux agents.....	9
2. Semaine de la réduction des déchets (SERD) .....	9
Le troc interne     Ateliers de faire soi-même et les fresques du climat .....	10
3. Sensibilisation au changement climatique et à l'environnement .....	10
Atelier Fresque du climat.....	10
4. Installation d'un nouveau composteur .....	10
La mise en place du site avec des agents utilisateurs .....	11
5. Challenge ma petite planète.....	11
6. Perspectives 2023 .....	11
B. RÉDUIRE ET GÉRER À LA SOURCE LES BIODÉCHETS .....	11
1. Compostage individuel.....	11
2. Développement du compostage partagé :.....	11
3. Promotion du broyage des végétaux .....	12
4. Sensibilisation et animations à la gestion domestique des déchets verts .....	12
Lors des séances d'information sur le compostage, une partie est consacrée aux déchets verts et à leur utilisation dans le jardin.....	12
Des animations en déchèterie, jardinerie ou sur les marchés ont par ailleurs été effectuées. ....	12
Enfin, des séances de broyage « sur placette » pour les habitants ont été organisées par les communes utilisatrices du service de prêt de broyeurs mutualisés. ....	12
5. Perspectives 2023 .....	12
C. DÉVELOPPEMENT DE LA RÉPARATION, DU RÉEMPLOI ET DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE DES FOYERS .....	12
1. Un nouveau défi pour les familles .....	12
2. Faire émerger un/des espaces de la réparation et du réemploi .....	13
Espace de réemploi situé à l'entrée de la déchèterie de Savigneux.....	14
3. Promotion des couches lavables et réduction des textiles sanitaires ....	14
D. ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET DES COLLECTIFS DANS LA RÉDUCTION DE LEURS DÉCHETS.....	15
1. Sensibilisation des scolaires à la réduction des déchets.....	15
2. Accompagnement des manifestations .....	15
3. Le compostage en établissement .....	15
4. Perspectives 2023 :.....	16
- Mise en place d'un accompagnement de dix cantines sur la réduction du gaspillage alimentaire (lien avec le Projet Alimentaire Territorial) .	16
- Programme pédagogique sur la prévention des déchets dans les classes de CE2.....	16
- Nouvelles animations déchets dans le cadre de l'éducation santé/environnement.....	16
- Animations à la demande et sur-mesure .....	16
- Définition d'une stratégie d'accompagnement des établissements en faveur du compostage .....	16
E. ACTIONS TRANSVERSALES EN APPUI AUX ACTIONS DE PRÉVENTION.....	16
1. Mise en place d'une stratégie transversale de communication.....	16
Le nouveau guide du tri a permis de remettre l'accent sur la prévention et notamment le compostage.....	16

	Lfa a également publié des articles sur la prévention des déchets en s'appuyant sur la règle des 5 R dans le magazine pour adolescents Pssst. ....	16
2.	<i>Groupe de travail sur la biomasse</i> .....	16
3.	<i>Autres actions</i> .....	16
4.	<i>Perspectives 2023</i> .....	17
-	« Toilettage » du site internet .....	17
-	Communication régulière via les canaux de communication de LFA et des communes, et de nos principaux relais sur le territoire. ....	17
-	3 articles magazine Pssst .....	17
<b>III.</b>	<b>COLLECTE SUR LE TERRITOIRE</b> .....	<b>18</b>
A.	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES .....	21
1.	<i>Modalités de collecte</i> .....	21
2.	<i>Fréquence de collecte</i> .....	22
3.	<i>Transfert</i> .....	22
4.	<i>Traitement des ordures ménagères résiduelles</i> .....	22
5.	<i>Synthèse des prestations par zone</i> .....	22
6.	<i>Caractérisations</i> .....	23
B.	DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE .....	24
1.	<i>Modalités de collecte</i> .....	24
2.	<i>Traitement et repreneurs finaux</i> .....	25
3.	<i>Synthèse des prestations par zone</i> .....	25
4.	<i>Caractérisation de la collecte sélective</i> .....	26
5.	<i>Flux par filière sortant du centre de tri</i> .....	26
C.	LA COLLECTE DU VERRE DES PARTICULIERS .....	27
1.	<i>Modalités de collecte</i> .....	27
2.	<i>Prestataires</i> .....	27
3.	<i>Traitement</i> .....	27
D.	LA COLLECTE DES TEXTILES-LINGES-CHAUSSURES .....	27
E.	AUTRES COLLECTES .....	29
1.	<i>La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective (hors verre et cartons) des professionnels</i> .....	29
2.	<i>La collecte du verre pour les bars, hôtels et restaurants</i> .....	29
3.	<i>La collecte du carton des commerçants</i> .....	29
4.	<i>La collecte des encombrants ménagers</i> .....	30
F.	LES CHIFFRES CLÉS .....	30
<b>IV.</b>	<b>DÉCHÈTERIES</b> .....	<b>31</b>
A.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE .....	31
1.	<i>Les déchèteries fixes</i> .....	31
a)	Présentation des déchèteries .....	31
b)	Fonctionnement des déchèteries .....	32
c)	Les effectifs .....	33
d)	Les déchets acceptés .....	33
e)	Les modalités de collecte .....	34
f)	Les contrats en cours .....	34
2.	<i>Les déchèteries mobiles</i> .....	36
a)	Présentation des déchèteries .....	36
b)	Historique .....	36
c)	Équipement et fonctionnement .....	37
3.	<i>Les plateformes de déchets verts</i> .....	39
a)	La plateforme de compostage .....	39
b)	Les plateformes de broyage .....	40
4.	<i>Le traitement des différents déchets sur l'ensemble des déchèteries...</i> 41	
	LE TRAITEMENT DE CERTAINS DÉCHETS EST ASSURÉ, PAR CONVENTIONNEMENT, PAR LE BIAIS D'ÉCO-ORGANISMES OU DE FILIÈRES DÉDIÉS, TELS QUE : .....	41
5.	<i>Évolution des tonnages</i> .....	42
6.	<i>Évolution de la fréquentation</i> .....	47
<b>V.</b>	<b>CHIFFRES CLÉS DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)</b> .....	<b>48</b>
<b>VI.</b>	<b>PARTIE FINANCIÈRE</b> .....	<b>51</b>

A.	DES MODES DE FINANCEMENT HOMOGENEISES .....	51
B.	COMPOSITION DES COÛTS ET DES RECETTES DU SERVICE « DÉCHETS ».....	51
1.	Les coûts .....	51
2.	Les recettes .....	51
3.	Synthèse chiffrée .....	54
<b>VII.</b>	<b>FAITS MARQUANTS &amp; PERSPECTIVES .....</b>	<b>59</b>
A.	FAITS MARQUANTS EN 2022 .....	59
B.	À VENIR EN 2023 .....	60
<b>ANNEXES .....</b>		<b>62</b>
<b>ANNEXE 1 : POPULATION DE LOIRE FOREZ AGGLO AU 01/01/2022.....</b>		<b>62</b>
<b>ANNEXE 2 : POPULATION LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION PAR AN .....</b>		<b>64</b>
<b>ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DES FLUX DE CS TRIÉS ET EXPÉDIÉS PAR AN.....</b>		<b>65</b>
<b>ANNEXE 4 : TEXTILES PAR COMMUNE .....</b>		<b>66</b>
<b>ANNEXE 5 : FRÉQUENCE DE PASSAGE DE LA DÉCHÈTERIE MOBILE PAR COMMUNE .....</b>		<b>67</b>
<b>ANNEXE 6 : ÉVOLUTION DES TONNAGES DÉCHÈTERIE D'ARTHUN.....</b>		<b>68</b>
<b>ANNEXE 7 : ÉVOLUTION DES TONNAGES DÉCHÈTERIE D'ESTIVAREILLES .....</b>		<b>69</b>
<b>ANNEXE 8 : ÉVOLUTION DES TONNAGES DÉCHÈTERIE DE SAINT-JUST SAINT-RAMBERT..</b>		<b>70</b>
<b>ANNEXE 9 : ÉVOLUTION DES TONNAGES DÉCHÈTERIE DE SAVIGNEUX .....</b>		<b>71</b>
<b>ANNEXE 10 : ÉVOLUTION DES TONNAGES DÉCHÈTERIE DE SURY-LE-COMTAL.....</b>		<b>72</b>
<b>ANNEXE 11 : ÉVOLUTION DES TONNAGES DÉCHÈTERIE MOBILE EN RÉGIE.....</b>		<b>73</b>
<b>ANNEXE 12 : ÉVOLUTION DES TONNAGES DÉCHÈTERIE MOBILE EN PRESTATION.....</b>		<b>74</b>
<b>ANNEXE 13 : ÉVOLUTION GLOBALE DES TONNAGES DE DÉCHÈTERIES .....</b>		<b>75</b>
<b>ANNEXE 14 : ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION EN DÉCHÈTERIE .....</b>		<b>76</b>

## I. LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION ET LE SERVICE DÉCHETS

### A. Le Territoire de Loire Forez agglomération

Vaste territoire de 132 100 ha, Loire Forez agglomération (LFA) est à la fois un espace géographique aux paysages et à l'histoire riches, et une communauté d'agglomération portant de multiples services publics. Ses 114 000 habitants et 87 communes la placent parmi les 10% des EPCI français les plus peuplés. Le détail de l'ensemble des communes figure en annexe 1 et l'évolution de la population totale par an en annexe 2.

Créé en 2017, cet établissement public de coopération intercommunale est le fruit de la fusion-extension de quatre intercommunalités : la Communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez (CCMHF), la Communauté de communes du Pays d'Astrée (CCPA), la Communauté d'agglomération Loire Forez (CALF) et 14 communes de la Communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château (CCPSBC).

Il est important de noter que 4 communes de l'ex-CCPSBC ont été rattachées à Saint-Étienne Métropole au moment de la création de Loire Forez agglomération. Il s'agit d'Aboën, Saint-Nizier-de-Fornas, Rozier-Côtes-d'Aurec et Saint-Maurice-en-Gourgois.



Cette récente fusion permet de penser les différentes politiques publiques à une nouvelle échelle, sur un territoire divers que ce soit en termes de densité de population, de paysages

ou d'activités. Bien que réunissant des dynamiques hétérogènes, Loire Forez agglomération possède un patrimoine naturel, historique et agricole qui en forge l'identité.

## B. La compétence et le service déchets

Loire Forez est compétente en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets. Loire Forez gère ainsi plusieurs types de collectes (en porte-à-porte, en points de regroupement et en points d'apport volontaire), certaines spécifiquement dédiées aux professionnels (cartons, verre), ainsi que le transfert, tri et traitement des déchets. À noter qu'une partie de la collecte s'effectue en régie, sur la zone sud-ouest du territoire. Cinq déchèteries fixes opèrent ainsi que deux déchèteries mobiles, offrant un service de proximité sur les communes de zone montagneuse.

Selon la typologie Sinoe, l'agglomération est un territoire mixte à dominante rurale.

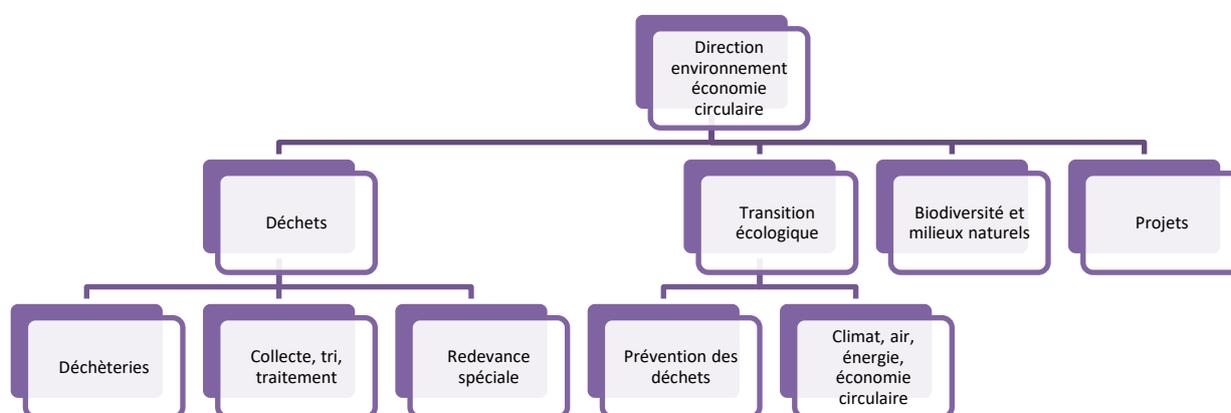
Loire Forez est également adhérente au Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du stéphanois et du montbrisonnais (SYDEMER). LFA est engagée dans la création d'un centre de tri avec extension des consignes plastiques au sein d'un groupement d'autorité concédantes regroupant 6 collectivités, envisagée pour fin 2023.

Elle coopère avec des instances nationales : Amorce et le Réseau Compost Citoyen.

La thématique de la prévention des déchets a, dans un premier temps, émergé à travers la sensibilisation des habitants aux questions du tri et la vente de composteurs sur tous les territoires. Avec la labellisation de Territoire zéro déchet zéro gaspillage en 2014, la communauté d'agglomération Loire Forez a pu un premier programme d'actions ayant pour objectif principal la réduction à la source des déchets. Depuis la création de Loire Forez agglomération, une unité prévention des déchets a émergé au sein du service et un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés a été conçu en 2018.

Pour le mandat 2020-2026, M. Pierre GIRAUD, maire de Chambles, est le vice-président délégué à la gestion et à la valorisation des déchets.

La structuration de la direction environnement économie circulaire était en 2022 :

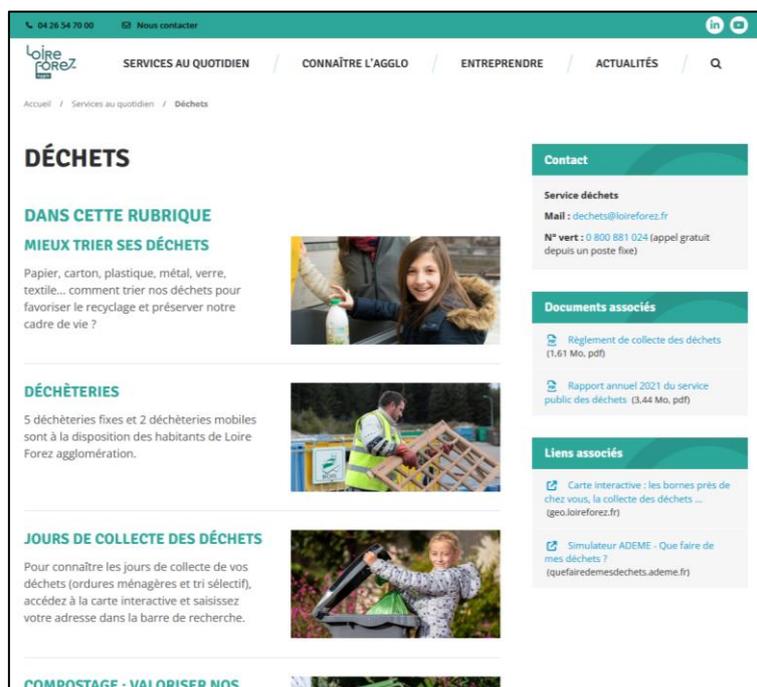


## C. La communication du service

### 1. Service de renseignements et réclamations

Pour communiquer avec le service déchets, les usagers disposent

- d'un numéro vert 0 800 881 024,
- d'une adresse courriel [dechets@loireforez.fr](mailto:dechets@loireforez.fr)
- d'un site internet <https://www.loireforez.fr/services-au-quotidien/dechets/>



Le numéro vert est un numéro gratuit depuis un poste fixe. Il permet de renseigner les usagers sur les consignes de tri, oublis de collecte et réclamations diverses.

	2019	2020	2021	2022
<b>Appels</b>	8 998	8 000	5 153	5010
<b>Courriels</b>	1 406	3 753	4 815	4 246
<b>Courriers</b>	Non renseigné	54	64	110

En fin d'année 2021, un système d'information géographique a été mis en place spécifiquement ([https://geo.loireforez.fr/sig\\_loire\\_forez\\_dechets/](https://geo.loireforez.fr/sig_loire_forez_dechets/)) afin de repérer sur une carte dynamique les zones de collecte, les déchèteries fixes, les emplacements de déchèterie mobile, et les points d'apport volontaire. En septembre 2022, les bornes de textiles-linges-chaussures étaient également renseignées.

### 2. Le porte-à-porte et animations

Les agents de de gestion et les agents de prévention des déchets organisent des actions de sensibilisation en porte à porte tout au long de l'année afin de rencontrer les usagers, leur expliquer les consignes de tri et porter le message que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

- Les équipes de LFa étaient présentes sur le terrain au plus près des usagers :
  - Tout au long du week-end de la fourme et des côtes-du-forez à Montbrison : 638 visiteurs
  - Sur 5 marchés du territoire (Boën-sur-Lignon, Noirétable, Sury-le-Comtal, Montbrison et St Bonnet le Château) : 352 visiteurs
  - Dans 4 déchetteries : 95 visiteurs



## II. SENSIBILISATION ET PREVENTION DES DECHETS

2022 est la quatrième année de mise en œuvre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Le suivi des actions par indicateur du PLPDMA est inscrit dans le document dédié. La synthèse est présentée ici par axe et par actions du PLPDMA.

Chiffres clefs				
	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre de personnes sensibilisées</b>	2 837	1 689	1 066	6 182
<b>Actions d'éco-exemplarité réalisées</b>	5	3	9	5
<b>Nombre de participants séances tri-compostage-paillage</b>	1 021	507	469	759
<b>Nombre de sites de compostage partagé installés</b>	9	3	7	11
<b>Nbr prêt de kits de couches lavables</b>	12	7	1	8
<b>Nbr de classes sensibilisées</b>	34	50	16	28

### A. Eco exemplarité

#### 1. Accueil des nouveaux agents

Dans le cadre de la réunion périodique d'accueil des nouveaux agents, le service organise une information sur les gestes de tri et de prévention des déchets au bureau, et délivre des informations sur la gestion des déchets aux nouveaux collègues-habitants du territoire.

Quatre réunions ont été organisées en 2022 avec la participation de 63 agents.

#### 2. Semaine de la réduction des déchets (SERD)

Dans le cadre de la SERD, un troc de plants, graines, bocaux, pots etc. a été organisé pour les agents.



Le troc interne



Ateliers de faire soi-même et les fresques du climat

### 3. Sensibilisation au changement climatique et à l'environnement

De nombreux ateliers « fresque du climat » ont été organisés pour les agents afin de leur faire comprendre le fonctionnement du climat et de ses interactions avec l'Homme et le vivant dans un contexte de changement climatique.



Atelier Fresque du climat

### 4. Installation d'un nouveau composteur

Un nouveau site de compostage partagé a été installé sur le site communautaire de Sitepur qui abrite les services de l'assainissement de LFa.



La mise en place du site avec des agents utilisateurs

### 5. Challenge ma petite planète

Les agents ont participé à un challenge par équipe en ligne : « Ma petite planète », avec de très nombreuses actions concrètes individuelles effectuées par les agents. Il a duré 3 semaines et a rassemblé 47 agents de LFa. Cette première opération aura permis de nous mobiliser autour de valeurs environnementales essentielles dans le contexte climatique actuel, notamment dans le domaine de la prévention des déchets. Au total, plus de 1 300 défis concrets ont été réalisés au quotidien pour préserver l'environnement.

### 6. Perspectives 2023

- Faire émerger la commande publique durable comme une action transversale de la collectivité en partenariat avec la direction de la commande publique, avec notamment un objectif de réemploi et de prévention des déchets
- Structurer la démarche d'éco-exemplarité,
- Soutenir les différents services dans leurs marchés publics sur les questions de prévention des déchets,
- Sensibiliser les nouveaux agents via les réunions d'accueil,
- Contribuer aux animations internes en apportant un contenu sur la prévention des déchets

## B. Réduire et gérer à la source les biodéchets

### 1. Compostage individuel

L'information et la vente de composteurs individuels subventionnés aux particuliers se réalisent toujours sous la forme de séances d'information dans les communes, proposées au printemps et à l'automne. Elles ont été complétées cette année avec des visioconférences et des créneaux de distribution. Au total, 22 séances d'information (20 en présentiel et 2 en visioconférence) ont été organisées en 2022, pour les résultats ci-dessous :

Résultats séances tri/compostage/paillage	
<b>Nombre de participants</b>	752
<b>Nombre d'achat de composteurs</b>	495
<b>Estimation tonnages annuels supplémentaires détournés</b>	63 t

### 2. Développement du compostage partagé :

En 2022, 11 nouveaux sites de compostage partagé ont été installés, ce qui porte à 35 le nombre total de sites en activité sur le territoire (pied d'immeuble, quartiers, établissements, entreprises).

### 3. Promotion du broyage des végétaux

Deux premières actions ont été poursuivies en 2022 pour favoriser le broyage de déchets verts comme alternative au brûlage et au « tout déchèterie ».

- Une offre de location gratuite de broyeurs de végétaux électriques et thermiques pour les particuliers (limitée à ½ journée par an par foyer) avec le partenariat de quatre premiers loueurs professionnels : Cycloculture Nétrablaise (Noirétable), Forez Loc (Boën-sur-Lignon), MT Motoculture (Savigneux) et Pro Loisirs entreprise SIVARD (La Tourette). En 2022, 147 demi-journées de broyage ont été effectuées gratuitement grâce à ce dispositif.
- Un premier broyeur de végétaux mutualisé, mis à disposition gratuitement aux communes du secteur Sud du territoire. En contrepartie, les communes s'engagent à former un binôme agent-élu sur une ½ journée (formation délivrée par Pierre Feltz, prise en charge par LFa) et à proposer une opération de broyage sur placette à leurs habitants. 18 communes se sont formées en 2022 pour utiliser le broyeur.

Entre 2021 et 2022, les résultats du programme sont les suivants :

- **50 tonnes de déchets verts détournés** du brûlage et de la déchèterie dont 5,5 tonnes détournés du brûlage (soit 71 500 l de diesel)
- Ces tonnages évitent environ **3000 € de traitement en déchèterie.**

### 4. Sensibilisation et animations à la gestion domestique des déchets verts

Lors des séances d'information sur le compostage, une partie est consacrée aux déchets verts et à leur utilisation dans le jardin.

Des animations en déchèterie, jardinerie ou sur les marchés ont par ailleurs été effectuées.

Enfin, des séances de broyage « sur placette » pour les habitants ont été organisées par les communes utilisatrices du service de prêt de broyeurs mutualisés.

### 5. Perspectives 2023

- Formations des référents de site et guides composteurs pailleurs
- Généralisation du réseau de guide composteur pailleur sur le territoire
- Expérimentation de la généralisation du compostage sur une partie de Boën-sur-Lignon, et définition d'une méthode pour déployer plus rapidement le compostage sur les 87 communes
- Mise en place du service broyeur mutualisé dans deux nouveaux secteurs + formation des agents et élus des communes,
- Mise en place de la nouvelle subvention à la location de broyeurs pour les particuliers,
- Communication sur les espèces à croissance lente

## C. Développement de la réparation, du réemploi et de la consommation responsable des foyers

### 1. Un nouveau défi pour les familles

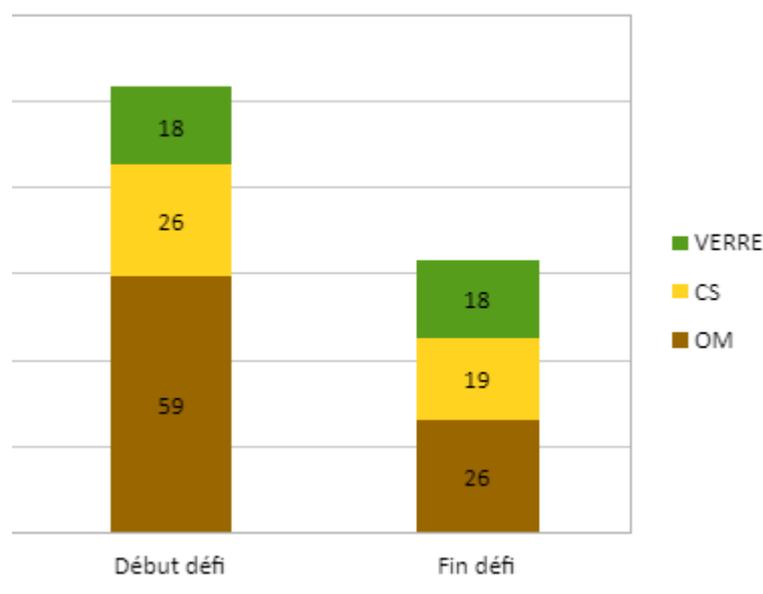
Pour inciter aux changements de comportement, LFa a proposé à 16 familles volontaires : 8 familles de la commune de L'Hôpital-le-Grand et 8 familles parmi les agents de LFa, un coaching individuel et collectif pour réduire drastiquement leur production de déchets.

Après une pesée initiale des déchets et une évaluation des achats durant le premier mois, les familles se sont vues proposer plusieurs ateliers et visites pour favoriser des gestes de consommation sobres en déchet.

Cette expérience a duré 6 mois et s'est achevée mi-2022. Elle a été menée avec de nombreux partenaires, tant sur le coaching (FNE), que sur la proposition d'ateliers (NéoEcolo, Mon Quotidien Magique, MultiBees, Zéro Waste Saint-Etienne, Oasis, Cildea...), Carine Couture, Mon nouveau monde, Anne Marie Griot) et enfin sur les lieux d'accueil des ateliers (Biocoop, ForezVrac, Jardin d'Astrée, ferme Au Puy de Légumes...).

Les résultats obtenus sont très positifs :

- Baisse moyenne des déchets collectés -> 40%
- Baisse moyenne des OMr -> 56%
- Baisse moyenne de la CS -> 27%
- Moyenne OM début de défi -> 103 kg/an/hbt (moyenne territoire en 2022 de 280 kg/an/hbt)
- Moyenne fin de défi -> 63 kg/an/hbt
- 15 familles = 1,7 tonnes de déchets évités / an
- Et globalement + 20% une consommation locale et/ou responsable
- 840 € de pouvoir d'achat/familles/an en plus



## 2. Faire émerger un/des espaces de la réparation et du réemploi

### Schéma territorial réemploi-réparation

Après la première phase de diagnostic de 2020, les élus de LFa ont fait le choix d'un scénario, à la mi-2021, comprenant la construction d'une ressourcerie centrale qui servira de plateforme logistique pour d'autres sites répartis sur le territoire. Ce scénario est porté par deux principaux acteurs : le Cildea et Pont et Pignons.

Un complément d'étude de faisabilité technico-économique a montré l'opportunité de construire une ressourcerie de 1500m<sup>2</sup> à Montbrison. 2022 a été consacrée à la programmation des travaux de ce projet.

Parallèlement, l'association Pont et Pignons a développé son activité dans un local localisé dans la commune de Bonson pour stocker et réparer les vélos principalement collectés sur la déchèterie de Saint-Just Saint-Rambert. LFa apporte une aide sur le paiement du loyer. 2022 a été marquée par un développement rapide de l'activité.

Une visite a été organisée pour les élus de LFa et des communes dans les associations qui pratiquent le réemploi : le Repar'café de Saint-Just Saint-Rambert et Pont et Pignons.

### Espace de réemploi

Ouvert le 31 mai 2021 à la déchèterie de Savigneux, cet espace constitué d'un bungalow de 50m<sup>2</sup> permet aux usagers de déposer et retirer gratuitement de petits objets parmi une liste autorisée : Livres, DVDs, jouets, jeux de société, quincaillerie, petits outils de bricolage, jardinage, bibelots et vaisselles...Une convention de récupération des objets en surplus a été signée avec l'association Stop Gaspille 42. L'expérience a été poursuivie en 2022.



Espace de réemploi situé à l'entrée de la déchèterie de Savigneux

### 3. Promotion des couches lavables et réduction des textiles sanitaires

LFa a poursuivi la mise à disposition de couches lavables auprès des ménages de l'agglomération afin qu'elles soient testées. 8 packs ont été utilisés en 2022. Par ailleurs, LFa a travaillé à accompagner le gestionnaire de ses 3 crèches afin de tester les couches lavables dans le but d'en généraliser l'usage à partir de mi 2023.

#### Perspectives 2023 :

- Lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la ressourcerie
- Soutiens aux associations en lien avec la ressourcerie
- Deuxième partie de l'expérimentation couches lavables en crèche
- Développement du prêt de couches lavables pour les particuliers
- Généralisation du défi familles zéro déchet (50 familles pas an pendant 3 et sur tout le territoire),
- Ateliers Do It Yourself en médiathèque sur le thème du linge menstruel lavable.

## D. Accompagnement des établissements et des collectifs dans la réduction de leurs déchets

### 1. Sensibilisation des scolaires à la réduction des déchets

L'année 2022 a été marquée par le développement des activités pédagogiques proposées aux enfants dans le domaine des déchets, notamment grâce à un plan d'éducation à la santé environnement financé par l'Agence Régionale de Santé.

Comme les années précédentes, les classes de CE2 du territoire ont par ailleurs bénéficié de l'action « Les déchets, quand tu as tout compris tu réduis ». Après une formation des enseignants au tri et au parcours des déchets, ces derniers réalisent des modules en classe pour transmettre ces connaissances. Par la suite, l'association CILDEA est intervenue deux fois par classe pour aborder l'épuisement des ressources et la réduction des déchets et proposer une animation sur une thématique au choix de l'enseignant (lutte contre le gaspillage, consommation responsable, ...).

Deux actions nouvelles ont également été proposées aux écoles, collèges et accueils publics de mineurs, dans le domaine de la prévention des déchets liés au textile et au numérique.

#### PROGRAMME D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET À LA SANTÉ 2022-2023

À DESTINATION DES ÉCOLES PRIMAIRES, COLLÈGES, MAISONS FAMILIALES RURALES,  
GESTIONNAIRES DU PÉRISCOLAIRE ET STRUCTURES D'ACCUEIL DE MINEURS



Le nouveau programme d'éducation santé environnement

### 2. Accompagnement des manifestations

En 2022, l'accompagnement des manifestations s'est poursuivi. Une première procédure conditionnant le prêt de bacs à la mise en place du tri et d'une action de prévention des déchets a été amorcée.

### 3. Le compostage en établissement

LFa a installé un site de compostage d'établissement à la maison de retraite Le Colombier à Sail-sous-Couzan.

#### 4. Perspectives 2023 :

- Mise en place d'un accompagnement de dix cantines sur la réduction du gaspillage alimentaire (lien avec le Projet Alimentaire Territorial)
- Programme pédagogique sur la prévention des déchets dans les classes de CE2
- Nouvelles animations déchets dans le cadre de l'éducation santé/environnement
- Animations à la demande et sur-mesure
- Définition d'une stratégie d'accompagnement des établissements en faveur du compostage

### E. Actions transversales en appui aux actions de prévention

#### 1. Mise en place d'une stratégie transversale de communication

Le nouveau guide du tri a permis de remettre l'accent sur la prévention et notamment le compostage.

Le territoire a également organisé une table ronde avec le magazine Sans transition ! et Nelly Pons, auteure de nombreux ouvrages sur le mode de vie zéro déchets : *Déplastifier sa vie*, éd. Actes Sud, 2022, *Océan plastique*, éd. Actes Sud, 2020, *Repenser nos rituels*, éd. Actes Sud 2019, *Débuter son potager en permaculture*, éd. Actes Sud 2017... L'intitulé de cette soirée était « Zéro déchet : sobriété et pouvoir d'achat ». Des acteurs de l'expérimentation du défi familles zéro déchet ont pu témoigner de leur expérience devant un public d'une cinquantaine de personnes.

LFa a également publié des articles sur la prévention des déchets en s'appuyant sur la règle des 5 R dans le magazine pour adolescents *Pssst*.

#### 2. Groupe de travail sur la biomasse

Un groupe de travail sur les biodéchets a été mis en place en 2021 pour réfléchir à une stratégie répondant aux objectifs de généralisation du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce travail a été élargi en 2022 à l'ensemble de la biomasse entrant dans le champ des compétences de LFa : biodéchets, déchets verts, boues d'assainissement et bois, dans le but d'élaborer une stratégie globale impliquant de nombreux acteurs externes et reposant sur l'outil ConcerTO de l'Ademe. Les élus de l'agglomération pourront utiliser cette analyse multicritères des impacts de la gestion de la biomasse pour orienter leurs décisions à l'avenir.

#### 3. Autres actions

Le tableau suivant recense l'ensemble des actions de sensibilisation réalisées en 2022. Le nombre de personnes sensibilisées a diminué nettement en raison de la crise sanitaire ayant conduit à l'annulation de nombreuses actions.

Action de sensibilisation tri et réduction des déchets	Nombre de sensibilisés
Animations scolaires CE2 dans les écoles du territoire : réduction des déchets	661
Animations jeunes publics du projet alimentaire territorial dont gaspillage alimentaire	260
Ateliers fresque du climat	150
SERD Conférence Nelly Pons	50
Séances d'information compostage	752
Sensibilisation/formation sur les nouveaux sites de compostages partagés	110
Information grand public sur les couches lavables lors d'un emprunt d'un kit d'essai	8
Information professionnels des crèches sur les couches lavables lors d'un emprunt d'un kit d'essai	25
Magazine Psst : articles tous les trimestres	4 000
Ateliers internes SERD, troc de plantes	15
Accueil nouveaux arrivants à LFa	74
Défi interne ma petite planète	47
Intervention sur le lombricomposteur pour Cinétoile à l'occasion de la projection de Superasticot	30
<b>TOTAL</b>	<b>6 182</b>

#### 4. Perspectives 2023

- « Toilettage » du site internet
- Communication régulière via les canaux de communication de LFA et des communes, et de nos principaux relais sur le territoire.
- 3 articles magazine Psst

### III. COLLECTE SUR LE TERRITOIRE

Les déchets produits sur le territoire doivent pouvoir être collectés en favorisant le tri à la source. Selon la nature du déchet, et son origine géographique, les modalités de collecte et de traitement sont variables.

Le territoire est réparti en 3 zones :

Zone nord	Zone centre	Zone sud
Ailleux	Bard	Apinac
Arthun	Boisset lès Montrond	Chazelles sur Lavieu
Boën-sur-Lignon	Boisset Saint Priest	Chenereilles
Bussy-Albieux	Bonson	Estivareilles
Cervièrès	Chalain d'Uzore	Gumières
Cezay	Chalain le Comtal	La Chapelle en Lafaye
Chalmazel-Jeansagnière	Chambles	La Tourette
Débats-Rivière-d'Orpra	Champdieu	Lavieu
La Chamba	Châtelneuf	Luriecq
La Chambonie	Craintilleux	Margerie Chantagret
La Côte en Couzan	Écotay-l'Olme	Marols
La Valla sur Rochefort	Essertines en Châtelneuf	Merle Leignec
Leigneux	Grézieux le Fromental	Montarcher
L'Hôpital / Rochefort	L'Hôpital le Grand	Périgneux
Marcilly-le-Chatel	Lérigneux	Saint Bonnet le Château
Marcoux	Lézigneux	Saint Hilaire Cusson la Valmitte
Montverdun	Magneux Haute Rive	Saint Jean Soleymieux
Noirétable	Montbrison	Soleymieux
Palogneux	Mornand en Forez	Usson en Forez
Sail-sous-Couzan	Pralong	
Saint-Bonnet-le-Courreau	Précieux	
Saint Didier sur Rochefort	Roche	
Saint Etienne le Molard	Saint Cyprien	
Saint Georges en Couzan	Saint Georges Haute Ville	
Saint Jean la Vêtre	Saint-Just Saint-Rambert	
Saint Just en Bas	Saint Marcellin en Forez	
Saint Laurent Rochefort	Saint Paul d'Uzore	
Saint Priest la Vêtre	Saint Romain le Puy	
Saint Sixte	Saint Thomas la Garde	
Sainte Agathe la Bouteresse	Savigneux	
Sainte Foy Sainte Sulpice	Sury le Comtal	
Sauvain	Unias	
Trelins	Veauchette	
Vêtre-sur-Anzon	Verrières en Forez	



Le territoire est ses 87 communes réparties selon les 3 zones

**Calendrier de COLLECTE des déchets 2022**

**Loire FOREZ**  
Agglo

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M
2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J
3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V
4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S
5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D
6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L
7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J
10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V
11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D
13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L
14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M
15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M
16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J
17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V
18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S
19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D
20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L
21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M
23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J
24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V
25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S
26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D
27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L
28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M
29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M
30 D	30 M	30 S	30 L	30 J	30 V
31 L	31 J	31 J	31 M	31 M	31 S

Sources : calendriers de France de Loire-Forez Agglo

Consultez la page [www.loireforez.fr/déchets](http://www.loireforez.fr/déchets) pour connaître précisément vos jours de collecte.

**2022**

Calendrier de collecte vierge



L'outil SIG pour visualiser géographiquement les zones de collecte et leurs jours

Le schéma de collecte des déchets avait évolué à partir du 1<sup>er</sup> février 2019, et les communes ont ainsi pu voir changer pour certaines leurs jours et/ou leurs fréquences de collecte pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective. L'ensemble des marchés publics de prestations de collecte, de transfert et de traitement avaient été renouvelés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, aucune commune n'a connu de modification de calendrier.

Les modifications au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont :

- Les repasses de Mornand-en-Foréz et Magneux-Haute-Rive faites jusqu'à présent le mercredi matin des semaines A sont effectuées le jeudi après-midi des semaines A – Collecte des deux communes les mardis matin des semaines B
- Les repasses de Montverdun effectuées jusqu'à présent le vendredi après-midi des semaines A seront faites le mercredi matin des semaines A – Collecte de la commune les jeudis après-midi des semaines B
- La collecte de Chambles en CS reste le vendredi des semaines B mais passe du matin
- La collecte de Chalmazel-Jeansagnière en CS passe du vendredi des semaines B au vendredi des semaines A (OMr/CS en alternance)
- La collecte de Palogneux en CS passe du vendredi des semaines B au vendredi des semaines A (OMr/CS en alternance)

Les communes d'Aboën, Saint-Nizier-de-Fornas, Rozier-Côtes-d'Aurec et Saint-Maurice-en-Gourgois, faisant désormais partie de Saint-Étienne Métropole, ont été collectées jusqu'au 31 janvier 2019 et leurs déchets sont gérés par cet EPCI depuis cette date. Les comparaisons entre 2019 et 2020 ne les prennent pas en compte.

Il y a 884 tournées en porte-à-porte par an dans la zone sud (moyenne de 17 tournées/semaine) et 3 900 tournées en porte-à-porte par an dans les zones nord et centre (75 tournées/semaine).

Le service Déchets émet un avis concernant les permis de construire afin de valider que les futures habitations aient bien des locaux adaptés à la production de déchets ménagers.

	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre de dossiers traités</b>	141	158	132	110

## A. Ordures ménagères résiduelles

Par *ordures ménagères résiduelles*, il faut entendre :

- ✓ les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, chiffons, vaisselle, objets non valorisables, etc ;
- ✓ les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs ;

### 1. Modalités de collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue majoritairement en porte à porte. Parfois des points de regroupement et des points d'apport volontaires (PAV) sont mis en place pour des raisons géographiques (zones difficilement accessibles, milieu urbain dense, voire éloignement des zones de circulation). La recommandation R437 de la CNAMTS - caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés - guide la collectivité dans le choix des solutions, en lien avec les communes, afin d'éviter notamment les marches-arrières fortement accidentogènes.



Le bac standardisé de norme NF EN 840 est obligatoire sur tout le territoire pour des raisons d'hygiène et de conditions de travail. L'acquisition du bac ordures ménagères résiduelles est à la charge de l'habitant et Loire Forez en propose à tarif préférentiel.

La base de données gérée par l'agglomération disposait au 31/12/2022 de 14 706 (13 537 au 31/12/21 et 12 163 au 31/12/20) bacs sur les environs 45 000 utilisés par les usagers.

Notre prestataire ESE France a livré en 2022 pour les particuliers :

- ✓ 518 bacs d'ordures ménagères résiduelles de 240l (contre 785 en 2021 et 807 en 2020)
- ✓ 210 bacs d'ordures ménagères résiduelles de 120l (contre 260 en 2021 et 261 en 2020)

Loire Forez agglomération a distribué 113 bacs ordures ménagères résiduelles de 360l, 115 bacs 240l et 17 bacs 120l à destination des usagers en habitat collectif ou à destination des professionnels. En 2021c'était 131bacs 360l, 44 bacs 240l, 9 bacs 120l.

9 colonnes aériennes, 1 conteneur semi-enterré et 16 conteneurs enterrés sont implantés au 31/12/2022 sur le territoire (il s'agissait respectivement de 7, 1 et 16 au 31/12/21, et 6, 1 et 14 PAV au 31/12/2020).

## 2. Fréquence de collecte

Les zones agglomérées (notion distincte de la « commune » au sens administratif) de moins de 2 000 habitants sont généralement collectées tous les 15 jours en porte-à-porte. Certains gros producteurs de ces zones bénéficient d'une collecte hebdomadaire.

Le restant est collecté toutes les semaines en porte-à-porte, à l'exception des centres-villes de Saint-Just Saint-Rambert et de Montbrison deux fois par semaine, à forte concentration d'habitat vertical.

Quelques secteurs disposent de points d'apport volontaire à la place de poubelles individuelles et de points de regroupement, il s'agit d'une partie de Montbrison et des secteurs touristiques de Chalmazel et du Col de la Loge. Leur fréquence de collecte est d'une fois par semaine à Montbrison de manière générale les lundis et vendredis et selon le remplissage pour le reste du territoire tous les 15 jours sauf exception.

Un système de repasse est en place pour les gros producteurs dont la fréquence de collecte ménagère était historiquement insuffisante.

## 3. Transfert

Le flux ordures ménagères résiduelles est collecté puis massifié au sein de quais de transferts.

Il en existe 3 sur le territoire : Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Montbrison et Estivareilles.

Cela permet d'effectuer des trajets longue distance avec des véhicules et un chargement plus adapté.

## 4. Traitement des ordures ménagères résiduelles

Depuis février 2019, les déchets sont enfouis au sein de l'une des deux installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) :

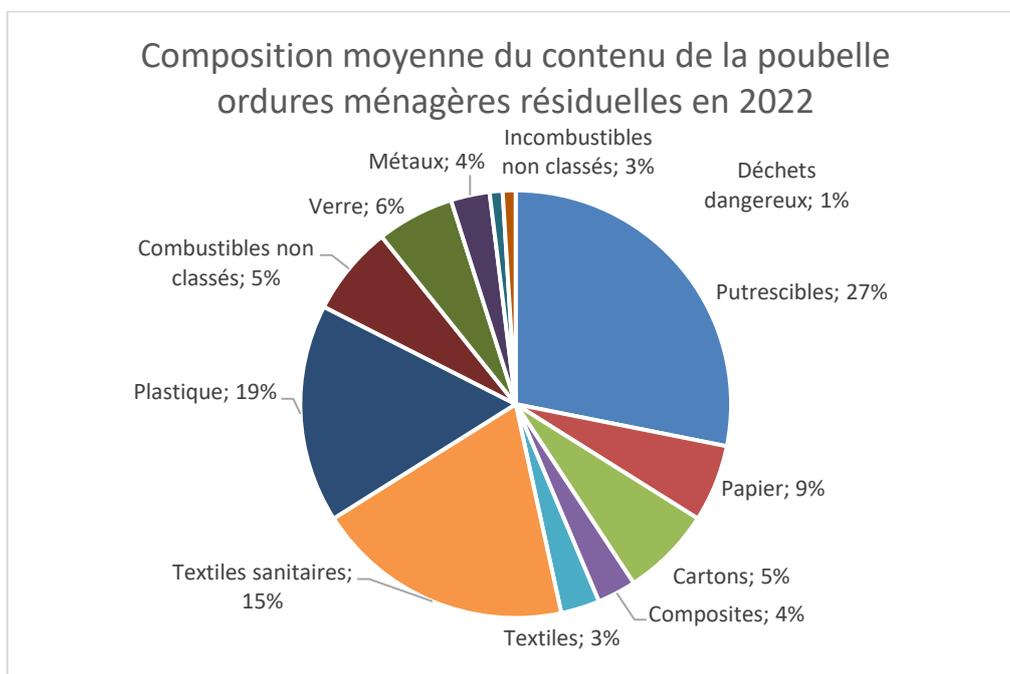
- Maillet, commune déléguée de Haut-Bocage (département de l'Allier - 03) pour la zone nord, exploitée par la société COVED.
- Roche-la-Molière (département de la Loire - 42) pour les zones centre et sud, exploitée par la société SATROD (Suez),

## 5. Synthèse des prestations par zone

Prestation	Zone nord	Zone centre	Zone sud
<b>Collecte des OMr</b>	URBASER (porte à porte et points de regroupement) SUEZ (points d'apport volontaire)	URBASER (porte à porte et points de regroupement) SUEZ (points d'apport volontaire)	Prestation en régie
<b>Transfert des OMr</b>	BM depuis Saint Agathe la Bouteresse	VEOLIA depuis Montbrison	Prestation en régie depuis Estivareilles
<b>Traitement des OMr</b>	COVED à l'ISDND de Maillet	SUEZ à l'ISDND de Roche la Molière	SUEZ à l'ISDND de Roche la Molière

## 6. Caractérisations

Une nouvelle campagne annuelle de caractérisation visant à connaître les proportions de chaque famille de déchets présentes dans les ordures ménagères résiduelle a été réalisée en 2022.



En 2022, trois tournées ont été sélectionnées pour leur représentativité (Roche-Verrières / Saint-Just Saint-Rambert, et Saint Marcellin). Les caractérisations ont été réalisées au printemps et à l'automne, ce qui a permis de disposer d'un suivi temporel et géographique.

Les résultats comparatifs sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	MODECOM national 2017	LFa 2018	LFa 2021	LFa 2022	Différence LFa 2021-2022
Putrescibles	33%	42%	29%	<b>27%</b>	-2 points
Papier	9%	7%	6%	<b>9%</b>	+3 points
Cartons	6%	5%	7%	<b>6%</b>	-1 point
Composites	2%	1%	3%	<b>4%</b>	+1 point
Textiles	3%	3%	3%	<b>3%</b>	-
Textiles sanitaires	14%	14%	20%	<b>15%</b>	-5 points
Plastique	15%	15%	17%	<b>19%</b>	+2 points
Combustibles non classés	5%	3%	7%	<b>5%</b>	-2 points
Verre	5%	5%	6%	<b>6%</b>	-
Métaux	3%	3%	3%	<b>4%</b>	+1 point
Incombustibles non classés	4%	2%	1%	<b>3%</b>	+2 points
Déchets dangereux	1%	1%	1%	<b>1%</b>	-

## B. Déchets issus de la collecte sélective

Les déchets concernés par la collecte sélective (CS) sont :

- ✓ les emballages recyclables
  - les bouteilles et flacons en plastiques ;
  - les briques alimentaires et emballages en carton ;
  - les boîtes et emballages métalliques ;
- ✓ les journaux, revues et magazines ;
- ✓ le verre ;
- ✓ le textile.



### 1. Modalités de collecte

L'ensemble du territoire est collecté en flux multi matériaux.

La collecte des emballages recyclables et du papier est majoritairement réalisée en porte à porte par le biais de bacs jaunes mis à disposition gratuitement.

La base de données gérée par l'agglomération disposait au 31/12 2022 de 43 683 bacs (42 372 bacs 31/12 21 et 41 064 au 31/12/20) sur les environ 45 000 utilisés par les usagers.

Notre prestataire ESE France a livré pour les particuliers 778 bacs collecte sélective de 240l (contre 1 006 en 2021).

Loire Forez agglomération a distribué 141 bacs collecte sélective de 360l (contre 177 en 2021) et 126 bacs 240l (contre 50 en 2021) à destination des usagers en habitat vertical ou à destination des professionnels.

Sur le secteur de l'ex-CCMHF la collecte est effectuée en totalité en bornes d'apport volontaire. Une partie de Montbrison et des secteurs touristiques de Chalmazel et du Col de la Loge sont collectés en point d'apport volontaire.

Des sacs jaunes sont encore utilisés sur certains secteurs.

Certaines déchèteries sont dotées de bornes pour la collecte des emballages.

65 colonnes aériennes, 1 conteneur semi-enterré et 14 conteneurs enterrés sont implantés sur le territoire au 31/12/2021 (il s'agissait respectivement de 65, 1 et 14 en au 31/12/21 et 59, 1 et 12 PAV au 31/12/20).

Le tableau suivant détaille, pour la collecte des déchets issus de la CS, la fréquence de collecte par commune.

Mode de collecte	Communes	Fréquence de collecte
<b>PAV</b>	Chalmazel-Jeansagnière zone PAV, La Chamba, La Chambonie, La Côte-en-Couzan, Cervières, Saint-Priest-la-Vêtre, La Valla-sur-Rochefort, Noirétable, Saint-Didier-sur-Rochefort, Saint-Jean-la-Vêtre, Vêtre-sur-Anzon	Fréquence de collecte variable selon le remplissage des bornes d'apport volontaire
	Montbrison zones PAV	1 fois par semaine le vendredi
	5 déchèteries	1 fois par semaine le vendredi
<b>Porte-à-porte</b>	Le reste du territoire	Tous les quinze jours

## 2. Traitement et repreneurs finaux

Sur l'ensemble du territoire de Loire Forez agglomération, les déchets issus de la CS sont traités par la société SUEZ.

En effet, le flux « multi matériaux », qui comprend les emballages (flaconnages plastiques, cartonnettes, acier, aluminium, tétra) et les journaux sont collectés en mélange puis transférés au départ de Sainte-Agathe-la-Bouteresse, de Montbrison et d'Estivareilles pour être triés au centre de tri des déchets de Firminy (42), exploité par la société Val Aura (SUEZ).

Une fois les matériaux de collecte sélective triés, il en résulte des matières qui ne sont pas recyclables. Ce flux est appelé « refus de tri ». Ceux-ci sont envoyés à l'ISDND de Roche-la-Molière pour y être enfouis.

Pour les matériaux valorisables, différents repreneurs interviennent pour en assurer le recyclage. Il s'agit de :

- REVIPAC pour les Papiers/Cartons de catégories 5.02 (teneur en emballage papier-carton non complexé de 95%), 5.03 (la teneur en carton ondulé doit être de 95%) et 1.05 (carton de déchèterie). Le recyclage est assuré par SAICA dont l'usine est située à Laveyron (26) pour les catégories 5.02 et 1.05, par la SAS LUCART dont l'usine est située à Laval-sur-Vologne (88) pour la catégorie 5.03.
- Norske Skog pour les Papiers de catégories 1.11 (journaux, revues et magazines). Ces papiers sont recyclés dans l'usine de Golbey (88).
- Suez pour 1.02 (papiers-cartons mêlés triés) Les usines réceptionneuses se situent en France pour 50 %, en Espagne pour 47% et aux Pays-Bas pour 3%
- REGEAL AFFIMET SASU pour l'aluminium issu de la collecte séparée, dont l'usine est située à Compiègne (60).
- ARCELOR MITTAL Atlantique et Lorraine pour la reprise de l'acier issu de la collecte séparée à Olaberria (Espagne)
- VALORPLAST pour la reprise et le recyclage des Déchets d'Emballages Ménagers Plastiques. VALORPLAST sert d'intermédiaire entre Loire Forez agglomération et les recycleurs finaux. Il s'agit du PET foncé, du PET clair et du PEHD. Pour 60% les repreneurs sont situés en France et 40% sont réceptionnés dans le reste de l'Europe.

Le recyclage des matériaux, triés par les usagers de Loire Forez agglo, s'effectue donc principalement en France.

## 3. Synthèse des prestations par zone

Loire Forez agglomération a vu ses différents contrats de prestations de collecte, transfert et tri des matériaux sélectifs être renouvelés en 2019.

	Zone nord	Zone centre	Zone sud
<b>Collecte sélective en porte à porte</b>	URBASER ENVIRONNEMENT	URBASER ENVIRONNEMENT	Prestation en régie
<b>Collecte des PAV CS</b>	SUEZ	SUEZ	/
<b>Transfert CS</b>	BM depuis Sainte Agathe la Bouteresse	VEOLIA depuis Montbrison	Prestation en régie depuis Estivareilles
<b>Tri de la collecte CS</b>	SUEZ au CT de Firminy	SUEZ au CT de Firminy	SUEZ au CT de Firminy

#### 4. Caractérisation de la collecte sélective

Des caractérisations sont réalisées régulièrement afin de connaître les proportions de chaque flux de matière, dont les erreurs de tri traitées comme les ordures ménagères résiduelles en enfouissement. Un planning annuel est réalisé afin de faire correspondre l'ensemble des typologies de l'agglomération, suivant les pondérations liées à la population et les moyens de collecte.

20 caractérisations ont été réalisées en 2022 au lieu des 18 annuelles.

À fin 2022, le taux de refus de tri des 18 dernières caractérisations lissées était de 21,7 % (à fin 2019, il s'agissait de 16,55%, à fin 2020 de 26,58% et à fin 2021 de 19,4%). Le taux de refus de tri (hors freintes) à l'échelle du centre de tri était de 19% en 2019, 24,69% en 2020, 22,96% en 2021 et 19,37% en 2022.

#### 5. Flux par filière sortant du centre de tri

Toute matière confondue, après avoir été triée, le centre de tri a expédié en valorisation matière pour le compte de LFA 4 641,19 t à destination des différents repreneurs en 2022 (contre 4 579,2 t en 2019, 4 942,21 t en 2020 et 4 564,63 t en 2021).

Sur la totalité des matières collectées par LFA arrivée au centre de tri, le refus non recyclable représente 1 109,71t. Il a été envoyé en enfouissement à l'ISDND de Roche-la-Molière.



La perte de volume ou de poids subie par les matières notamment lors du stockage appelé « freinte » représente 88,93 t.

Matière	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022
Acier	223,97	230,71	224,6	199,49
Aluminium	25,37	36,35	35,47	31,25
Papiers/Cartons 5.02	1 024,99	1 280,60	1 028,63	1 189,33
Papiers/Cartons (TETRA) 5.03	104,49	103,23	100,35	113,5
Papiers-Cartons mêlés triés 1.02	782,58	1 095,02	1 036,08	848,48
Journaux Revues Magazines 1.11	2 197,38	1 657,26	1 645,77	1 597,21
PET foncé	146,54	137,44	155,59	118,49
PET clair	301,69	273,60	293,16	304,13
PEHD	120,2	128,00	148,38	123,8

L'annexe 3 présente l'évolution des flux de CS triés et expédiés par an.

## C. La collecte du verre des particuliers

### 1. Modalités de collecte

Le verre est collecté par le biais de points d'apport volontaire (PAV) verres implantés sur le territoire de Loire Forez agglomération. À fin 2022, on en dénombrait au total 443 (437 colonnes aériennes, 1 conteneur semi-enterré et 5 conteneurs enterrés), incluant celles qui sont à l'intérieur et aux abords des déchèteries fixes. C'est 3 de plus qu'en 2021 qui regroupait 2 de plus qu'en 2020. La fréquence de collecte est adaptée au remplissage de chaque point.



Avec le parc actuel, une colonne à verre dessert 252 habitants de Loire Forez agglomération. Le ratio théorique pour un territoire semi-rural est fixé à 312.

### 2. Prestataires

Le verre est collecté dans le territoire de Loire Forez agglomération par l'entreprise GUERIN (Groupe MINERIS) basée à Andrézieux-Bouthéon (42).

### 3. Traitement

Le verre collecté est trié et nettoyé sur le site de l'entreprise SIBELCO à Andrézieux-Bouthéon (42) puis acheminé à la verrerie de l'entreprise Verallia située à Saint-Romain-le-Puy (42). Le verre est alors fondu afin d'être transformé en de nouvelles bouteilles (recyclage matière).

## D. La collecte des textiles-linges-chaussures

Loire Forez agglomération, par le biais de ses prestataires répartis géographiquement « Le Relais » (sur une large partie du territoire) et « Philtex » (sur une zone sud-ouest), a déployé un réseau de points de collecte. À fin 2022, on comptait 122 bornes dans le territoire de Loire Forez agglomération (certains emplacements comportent plusieurs bornes). C'est 16 de plus qu'en 2021 qui regroupait déjà 6 de plus qu'en 2020. Les déchèteries sont également équipées de ces bornes textiles.



La fréquence de collecte est adaptée au remplissage de chaque point.

Pour les communes non équipées de Loire Forez agglomération, 2 collectes annuelles étaient jusqu'en 2021 organisées en avril et en octobre par le biais de dépôts à des lieux définis avec les mairies concernées (ex : devant la salle des fêtes). La mise en place de bornes a permis mi-2022 d'améliorer le service apporté à l'utilisateur.

La liste des communes concernées par les apports en bornes sont indiquées en annexe 4.

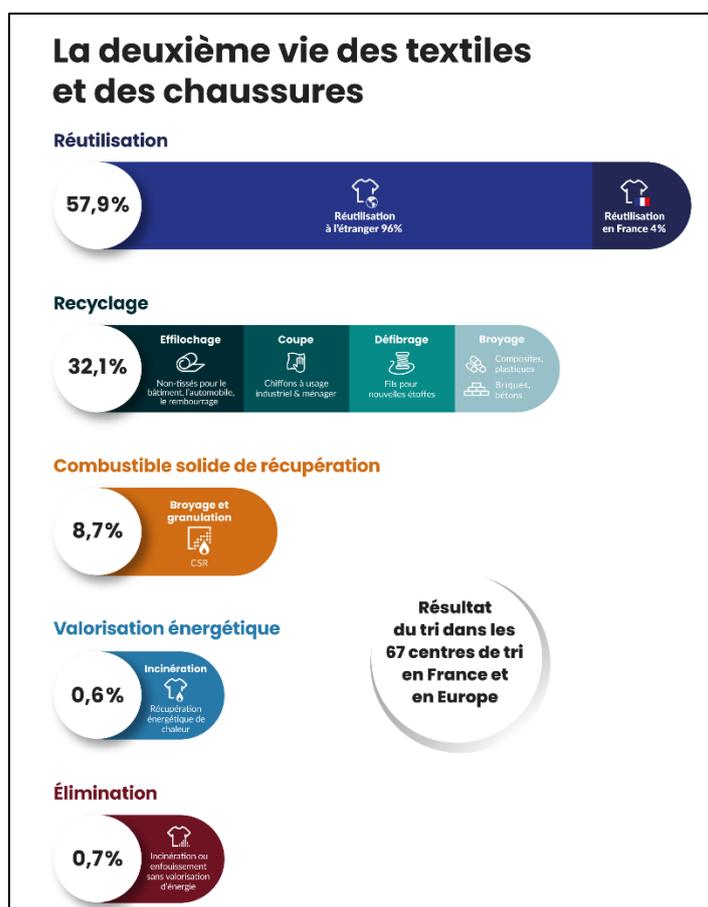
Statistiques du prestataire Le Relais 42

Mode de traitement	Filière	Pays
Réemploi : 61%	Vêtements légèrement abîmés 55%	Burkina Faso, Sénégal, Madagascar, Belgique et Pakistan
	Boutiques <i>Ding Fring</i> 6%	France
Recyclage matière 36%	Matériau isolant Métisse 13%	Pas-de-Calais (France)
	Effiloché pour coudre des vêtements 13%	Inde
	Chiffons d'essuyage pour le bricolage et l'industrie hexagonale 10%	France
Valorisation énergétique 3%	Usine d'incinération	France

Statistiques du prestataire Philtex

Mode de traitement	Filière	Pays
Réemploi : 10%	Boutique 10%	France
Recyclage matière et réemploi 87%	Vêtements légèrement abîmés 87%	Afrique et Pakistan
Valorisation énergétique 3%	Usine d'incinération 3%	France

Données globales 2021 de la filière des TLC en France (infographie de l'éco-organisme Refashion)



## E. Autres collectes

### 1. La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective (hors verre et cartons) des professionnels

Les professionnels qui en font la demande sont concernés par la collecte des ordures ménagères résiduelles, sous réserve de respecter le règlement de collecte. Ces derniers sont collectés en même temps que les particuliers.

Certains professionnels sont soumis au paiement de la redevance spéciale dont les modalités sont décrites dans le paragraphe « Partie financière » du rapport.

Le ramassage de la collecte sélective se déroule selon le même principe que la collecte du tri sélectif des ménages.

### 2. La collecte du verre pour les bars, hôtels et restaurants

Une collecte spécifique du verre des « Commerces/Hôtelleries/Restaurations » (CHR) des centres-villes existe dans les communes de Boën-sur-Lignon, Champdieu, Montbrison, Savigneux, Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal, Bonson, Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Marcellin-en-Forez et Margerie-Chantagret.

Cette collecte est réalisée par le prestataire Urbaser et se déroule une fois tous les 15 jours, les jeudis, par l'intermédiaire de bacs roulants au couvercle vert. 61,84 tonnes ont été collectées en 2021 (contre 62,73t en 2019, 41,36t en 2020 et 40,72t en 2021). À noter que les professionnels peuvent également déposer leurs emballages en verre dans l'ensemble des colonnes à verre réparties sur le territoire de Loire Forez agglomération.

Il s'agit à 100% de recyclage matière, le site de traitement initial étant Sibelco à Andrézieux-Bouthéon (42).

### 3. La collecte du carton des commerçants

Une collecte des cartons des artisans et commerçants des centres-villes « commerciaux » se déroule dans les communes de :

- Noirétable, Boën-sur-Lignon, Trélins, Chalain d'Uzore, Pralong, Champdieu, Savigneux, Montbrison, Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal, Bonson, Saint-Marcellin-en-Forez, Saint-Just Saint-Rambert, par le prestataire Urbaser pour un tonnage global de 401,96t (contre 463,635t en 2019, 341,05t en 2020 et 384,16t en 2021).
- Saint-Bonnet-le-Château, La Tourette, Luriecq, Saint Nizier de Fornas en régie pour 85,06 t en 2022(contre 93,305t en 2019 et 80,68t en 2020 et 83,88t en 2021)

Les cartons pliés sont collectés en vrac ou en bacs dans la limite d'un mètre cube. Les professionnels ont également la possibilité de déposer leurs cartons gratuitement dans les déchèteries de Loire Forez agglo.

Il s'agit à 100% de recyclage matière, les flux sont déposés :

- Chez RDS à Andrézieux-Bouthéon (42) et BM Environnement à Sainte-Agathe-la-Bouteresse (42) sur les zones nord et centre
- En déchèterie sur la zone sud

#### 4. La collecte des encombrants ménagers

La collectivité organise une fois par an une collecte des encombrants ménagers.

0,7t collectés en 2022. En 2021, deux collectes ont représenté 500 kg en tout et aucune n'a été réalisée en 2020 du fait de la crise sanitaire. Il y avait eu une collecte en 2019 pour 300 kg de déchets en tout.

Ces déchets ont été emmenés en déchèterie pour y être orientés dans les filières appropriées.

#### F. Les chiffres clés

Après avoir explicité les modalités de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, le rapport va maintenant tirer le bilan des quantités prises en charge par Loire Forez agglomération.

Le tableau ci-dessous récapitule le tonnage global par flux collecté (pour les OMr, il s'agit de la partie transférée plutôt que collectée ou traitée, et pour la CS de la partie traitée plutôt que collectée ou transférée) :

	Tonnage annuel collecté en 2017	Tonnage annuel collecté en 2018	Tonnage annuel collecté en 2019	Tonnage annuel collecté en 2020	Tonnage annuel collecté en 2021	Tonnage annuel collecté en 2022	Évolution 2021-2022
Ordures Ménagères Résiduelles	22 986*	22 881*	22 349	22 876	22 709	21 938	-3,5%
Collecte Sélective	5 673**	5 854**	5 851	5 832	5 892	5 725	-2,8%
Verre (PAV + collecte pro)	3 374	3 609	3 711	3 934	4 073	4 163	+2,2%
Textile	430	571	502	385	469	462	-1,5%
Carton des professionnels	494	538	464	422	468	487	+3,9%
<b>Total</b>	<b>32 957</b>	<b>33 453</b>	<b>32 877</b>	<b>33 448</b>	<b>33 617</b>	<b>32 775</b>	<b>-2,5%</b>

\* Issus du calcul : totalité du territoire LFa actuel correspondant au tonnage collecté déduction faite des 4 communes ex-CCPSBC appartenant à SEM approximées à leur tonnage 2019 qui était de 549t.

\*\* même principe avec le tonnage approximé de 172t/an

En 2022, les flux destinés à la valorisation matière représentent 10 834t tonnes soit 33,1% du tonnage global collecté. Le gisement principal reste les ordures ménagères résiduelles, qui représentent 66,7% du total.

Il convient d'ajouter que dans la commune de Noirétable, deux sites réceptionnent des déchets d'entreprises et de particuliers. L'entreprise BM environnement a collecté en 2022 du carton (37t en recyclage matière, contre 9t en 2020 et 31t en 2021), et du tout-venant (49t enfouis à l'ISDND de Maillet contre 31t en 2020 et 60t en 2021).

Voici les éléments chiffrés par zone de collecte concernant les ordures ménagères résiduelles :

Ratio (kg/hab)	2021	2022
Zone nord	186	184
Zone centre	203	196
Zone sud	193	186

## IV. DÉCHÈTERIES

### A. Présentation générale

#### 1. Les déchèteries fixes

##### a) Présentation des déchèteries

Les déchèteries sont des points d'apports volontaires gardiennés, dédiés à la collecte de déchets « occasionnels » tels que les encombrants, les gravats, le bois, les déchets verts, les déchets dangereux...

Le réseau de déchèteries de Loire Forez agglomération est composé de 5 structures fixes :

- ✓ la déchèterie d'Arthun : située lieu-dit la Presle ;
- ✓ la déchèterie d'Estivareilles : située lieu-dit Tortorel ;
- ✓ la déchèterie de Saint-Just Saint-Rambert : située route de la Fouillouse ;
- ✓ la déchèterie de Savigneux : située ZI la Loge ;
- ✓ la déchèterie de Sury-le-Comtal : située ZI l'Échaud ;



Du fait d'une fréquentation plus importante des sites durant certains mois de l'année, le nombre d'agents affectés peut être amené à varier. Leurs principales missions consistent à :

- ✓ accueillir et à conseiller les usagers ;
- ✓ veiller au bon tri des déchets ;
- ✓ gérer les rotations de bennes avec les prestataires ;
- ✓ utiliser les engins pour tasser les déchets et optimiser le remplissage des bennes dans certaines déchèteries ;
- ✓ assurer le bon entretien général du site pour un bon accueil des usagers.

Les déchèteries sont à destination des usagers du territoire et ont donc vocation à répondre à leurs besoins. Néanmoins, celles d'Arthun, Estivareilles, Saint-Just Saint-Rambert et Savigneux acceptent les professionnels de manière payante. À noter qu'il n'existe pas de déchèterie privée dédiée aux professionnels sur le territoire. Seules des sociétés privées spécialisées dans le domaine des déchets peuvent accueillir les professionnels qui ne souhaiteraient pas se rendre en déchèteries.

Des conventions avec Saint-Étienne Métropole ou avec la Communauté de Communes de Forez Est permettent :

- aux usagers de Aboën, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas et Rozier-Côtes-d'Aurec d'accéder à la déchèterie d'Estivareilles,
- aux usagers de La Fouillouse et d'Andrézieux-Bouthéon d'accéder à la déchèterie de Saint-Just Saint-Rambert,
- aux usagers de CRAINTILLEUX, Saint-Cyprien, Veauchette, Bonson et Saint-Just Saint-Rambert d'accéder à la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon,
- aux usagers de Boisset les Montrond, Chalain le Comtal, Magneux Haute Rive et Unias d'accéder à la déchèterie de Montrond les Bains.

## **b) Fonctionnement des déchèteries**

Les horaires des sites sont depuis 2019 :

Du lundi au vendredi	De 9h à 12h et de 14h à 18h
Le samedi	De 9h à 18h

En cas de phénomène météorologique extrême, les horaires d'ouvertures peuvent être adaptés. En 2022, des horaires modifiés (7h-14h30) ont été mis en place :

- Les 18, 20 et 21 juin
- Les 18 et 19 juillet
- Les 3, 4 et 5 août

Dans chaque déchèterie, un ou plusieurs agents assurent l'accueil quotidien des usagers. À leur arrivée, ces derniers doivent en effet présenter les déchets qu'ils apportent pour que les agents puissent les conseiller. Selon les sites, l'organisation et la fréquentation, les agents peuvent être plus ou moins nombreux.

Le nombre de quais est différent en fonction de la configuration des sites et/ou des différents déchets acceptés.

Enfin, il est important de noter que depuis 2019, tous les sites bénéficient d'une solution pour le compactage des déchets. En effet, 2 sites sont équipés d'engins, et une prestation de compactage a été demandée au prestataire dans le cadre du renouvellement des marchés qui a eu lieu fin 2018. Cette prestation a été reconduite lors du renouvellement des marchés en 2022.

En 2022, le fonctionnement des déchèteries a été adapté 2 fois :

- Les 10, 11 et 12 mai : fermeture de la déchèterie d'Arthun pour permettre la mise en place de gardes corps et de banques de déchargement
- Le vendredi 27 mai (pont de l'ascension) : pour faciliter l'accès des usagers, les déchèteries sont restées ouvertes en continu (horaire identique au samedi : 9h-18h)

Un règlement intérieur précise l'ensemble des modalités de fonctionnement des déchèteries. Révisé et mis en place en 2021, il n'a pas été modifié au cours de l'année 2022.

### c) Les effectifs

Les agents titulaires, au nombre de 16, sont répartis sur l'ensemble des sites, selon des quotités de temps de travail variables. Des agents contractuels viennent en renfort le samedi sur 4 sites, ainsi que pendant la période de forte affluence des déchets verts sur le site de Savigneux (d'avril à novembre).

Les agents sont, pour certains, titulaires de compétences spécifiques (certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité ou CACES, permis Poids Lourd et Super Lourd, formation initiale minimum obligatoire ou FIMO, formation continue obligatoire ou FCO, ...) et bénéficient de formations de remise à niveau régulières, conformément à la réglementation. Ces compétences leur permettent d'exercer la totalité des missions nécessaires au bon fonctionnement des sites.

Parallèlement à cela, des formations sont proposées régulièrement aux agents, concernant par exemple les gestes de premiers secours, les habilitations électriques, le tri des produits chimiques, la gestion des conflits, ...

Il n'est pas rare que LFa recoure à du personnel supplémentaire de plusieurs manières :

- Recrutement de personnel contractuel (remplacement longue durée, emplois saisonniers)
- Appel auprès d'une agence de travail temporaire spécialisée dans l'insertion

### d) Les déchets acceptés

Socle commun à tous les sites :

- ✓ ferraille ;
- ✓ cartons ;
- ✓ encombrants ;
- ✓ déchets verts ;
- ✓ gravats ;
- ✓ bois ;
- ✓ déchets d'équipement électriques et électroniques ;
- ✓ déchets toxiques (huiles de vidange, huiles alimentaires, déchets ménagers spécifiques, piles, néons,...) ;
- ✓ batteries ;
- ✓ pneus ;
- ✓ emballages ; verre...
- ✓ textiles
- ✓ mobilier

Différences entre les sites :

	Arthun	Estivareilles	Saint-Just Saint-Rambert	Savigneux	Sury-le-Comtal
<b>Amiante lié</b>	X			X	X
<b>Plaques de plâtre</b>	X	X		X	
<b>Espace pour réemploi</b>			X	X	

Ne sont pas acceptés en déchèterie : les ordures ménagères résiduelles, les déchets industriels, les déchets putrescibles, les bâches de silo, les fils de fer barbelés, les déchets présentant des risques pour les personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, toxicité et/ou de leur caractère corrosif, explosif et radioactif.

## e) Les modalités de collecte

Déchets	Prestataires logistique	Contenants
Encombrants	SERMACO (la Ricamarie) Transport en régie LFa (Estivareilles)	Bennes 30m <sup>3</sup>
Déchets Verts	SERMACO (La Ricamarie) pour St-Just-St-Rambert et Sury le Comtal Arthun (rotation sur site)	Bennes 30m <sup>3</sup>
	En interne pour Savigneux Pas de nécessité de transport pour Estivareilles	Zone au sol délimitée
Amiante lié	SERMACO (La Ricamarie)	Bennes 10m <sup>3</sup>
DEEE	Envie (Saint Priest en Jarez et Riorges) Vacher (Polignac)	Bennes 30m <sup>3</sup> (déchets massifiés) Caisses palettes ou transport à l'unité pour les autres déchets
Textiles	Le Relais (Pélussin) Philtex and Recycling (Garons)	En sac, dans bornes de 3m <sup>3</sup> vidées manuellement
Gravats	SERMACO (La Ricamarie)	Bennes 10m <sup>3</sup>
Déchets diffus spécifiques	SARPI (La Talaudière)	Caisses palettes 660L ou cuves 1000L ou caisses 60L ou fûts 220L
Ferrailles	SERMACO (La Ricamarie)	Bennes 30m <sup>3</sup>
Cartons	SERMACO (La Ricamarie) Transport en régie LFa (Estivareilles)	Bennes ou caissons 30m <sup>3</sup>
Bois	SERMACO (La Ricamarie)	Bennes 30m <sup>3</sup>
Plâtre	SERMACO (La Ricamarie)	Bennes 10m <sup>3</sup>
Lampes - Néons	Ecosystem (Caluire et Cuire)	Caisses palettes 660L
Huiles alimentaires	SARPI (La Talaudière) puis Quatra (Lyon)	Cuves 1000L
Cartouches d'encre	PRINTERRE (Cherisy)	Bac 240L
Huiles de vidange	SEVIA (Saint-Chamond)	Pompage PAV 1000L
Mobilier	SERMACO (La Ricamarie) RDS (Andrézieux-Bouthéon)	Bennes 30m <sup>3</sup>
Capsules de café en aluminium	Suez (Caluire-et-Cuire)	Caisses palettes 660L
Radiographies	Rhône Alpes Argent (St Georges d'Espéranche)	Bac 120L
Batteries	SERMACO (La Ricamarie)	Caisses palettes 660L
Piles et accumulateurs	SNAM (St Quentin)	Bac 240L
Pneus	EUREC Environnement (St Pierre de Chandieu)	Bennes 30m <sup>3</sup>
Verre	Guérin (Andrézieux-Bouthéon)	PAV 3m <sup>3</sup>
Emballages et papiers graphiques	Suez (Saint Etienne et Mably)	PAV 3m <sup>3</sup>

## f) Les contrats en cours

Afin de permettre aux déchèteries de fonctionner, il est nécessaire de procéder à trois grands types de prestation par des entreprises spécialisées :

- ✓ **la location de bennes et de contenants en fonction du type de déchet** devant être entreposés ; Loire Forez détient certains contenants sur certains sites et pour certains déchets ;
- ✓ **des prestations de transfert de ces bennes vers des lieux de traitement adaptés ;**
- ✓ **des prestations dites de « traitement » du déchet**

Pour assurer ces opérations, des marchés à bons de commande sont conclus avec différents prestataires. Le marché pour les déchèteries de Savigneux, Sury-le-Comtal et Saint-Just Saint-Rambert a été renouvelé en octobre 2018, et il a débuté en janvier 2019 pour les sites d'Arthun et d'Estivareilles, pour tenir compte des précédents modes de fonctionnement avant la fusion de 2017. Le marché a pris fin en septembre 2022. Son renouvellement a eu lieu en 2022. Depuis le 01/10/2022, ce sont les mêmes prestataires qu'auparavant qui sont attributaires du marché.

<b>Entreprises titulaires du marché de prestation</b>		
<b>Lot 1</b>	Location de bennes, transfert, traitement et rachat des déchets de Ferraille, Batteries, Cartons, et du bois collecté sur les 5 déchèteries	SERMACO
<b>Lot 2</b>	Location de bennes, transfert et traitement de déchets « encombrants » et de l'amiante lié collectés sur les 5 déchèteries et location de bennes, transfert et traitement des « déchets d'activités économiques » collectés sur certains centres techniques municipaux	SERMACO
<b>Lot 3</b>	Locations de bennes / contenants, transfert et traitement des déchets diffus spécifiques collectés sur les 5 déchèteries	SARPI
<b>Lot 4</b>	Location de bennes, transfert et traitement des déchets verts collectés sur les déchèteries de Sury-le-Comtal, Saint-Just Saint-Rambert et Arthun (pas de traitement)	SERMACO
<b>Lot 5</b>	Location de bennes, transfert et traitement des déchets inertes et de plâtre collectés sur les 5 déchèteries	SERMACO
<b>Lot 6</b>	Compactage des bennes Bois, Ferraille, Déchets Verts et Encombrants des déchèteries de Sury-le-Comtal, Saint-Just Saint-Rambert et Arthun	SERMACO

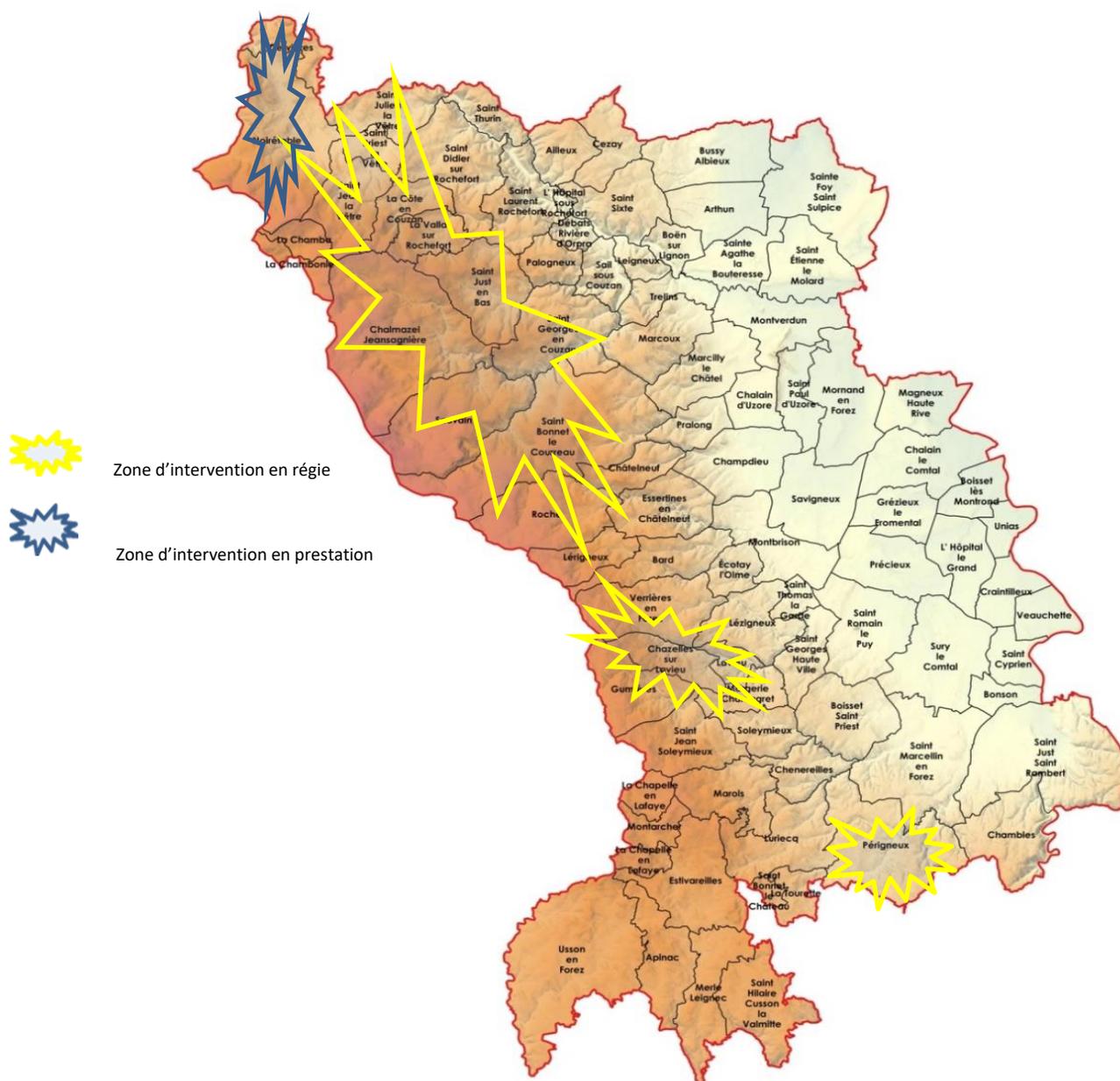
## 2. Les déchèteries mobiles

### a) Présentation des déchèteries

Le système de déchèterie mobile rend un service de proximité pour les usagers les plus éloignés des déchèteries fixes.

Chaque habitant peut se rendre sur le lieu de la déchèterie mobile qui lui convient le mieux, et pas nécessairement sur sa commune.

Deux déchèteries mobiles sont en service sur deux périmètres différents, comme le montre la carte ci-dessous. L'une est exploitée en régie (en jaune sur la carte) l'autre en prestation de services (en bleu sur la carte).



### b) Historique

La déchèterie mobile de l'ex-CALF est en fonctionnement depuis 2009 dans les communes les plus éloignées des déchèteries fixes, c'est-à-dire les communes pour lesquelles on considère que le temps est trop important pour se rendre en déchèterie (supérieur à 15 minutes).

La déchèterie de Savigneux sert de lieu de départ, de déchargement et de garage pour la déchèterie mobile.

L'ex-CCMHF ne disposant pas de déchèterie fixe, elle avait instauré une déchèterie mobile, avec l'aide du prestataire de collecte des déchets BM Environnement. 2 bennes étaient mises en place à tour de rôle sur les communes pour capter les déchets qui ne sont pas admis dans les ordures ménagères résiduelles ou le tri sélectif.

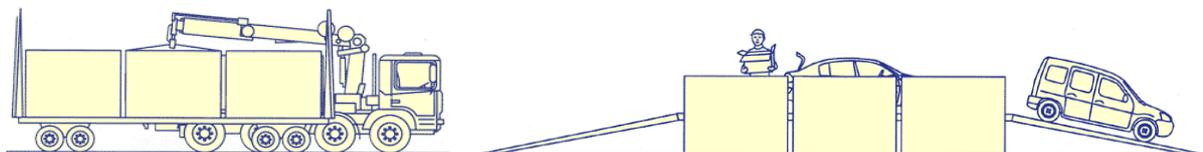
La déchèterie mobile gérée en régie s'est développée en 2019 sur des communes qui étaient desservies par le prestataire. De nouveaux emplacements ont été choisis, en lien avec les élus communaux, et le calendrier a été remanié pour intégrer les nouvelles communes. Une déchèterie mobile a été conservée en prestation sur les communes de Cervières et Noirétable, du fait de l'éloignement pour l'une et de la fréquence de passage et du volume de déchets pour l'autre. Les horaires des déchèteries mobiles sont identiques

En 2021, des ajustements d'emplacement ont été réalisés. Ils permettent d'assurer un meilleur maillage du territoire et d'effectuer le service en toute sécurité.

### c) Équipement et fonctionnement

- ✓ Déchèterie mobile en régie :

Le système de déchèterie mobile mis en place est le « moving'tri » :



L'ensemble « déchèterie mobile » est composé de :

- ✓ un véhicule tracteur équipé d'une grue et d'un bras de manutention afin de pouvoir mettre en place les différentes bennes formant la déchèterie ;
- ✓ une remorque qui se transforme en quai de déchargement et qui occupe alors une longueur de 20m et une largeur de 9m.
- ✓ 5 bennes de 6m<sup>3</sup> et 1 benne de 30m<sup>3</sup> compartimentée



L'ensemble routier de la déchèterie mobile, stationné sur la déchèterie de Savigneux, est conduit par un agent de déchèterie, titulaire des permis, formations et autorisations de conduite nécessaires. Le chauffeur part du site à 9h00, pour se rendre sur les communes éloignées. Il se gare sur des emplacements définis et installe la déchèterie.

La déchèterie ouvre dès 11h00 et ferme à 16h00, pour que l'agent puisse replier l'ensemble et rentrer avant 18h00 sur la déchèterie de Savigneux.

La journée de travail de l'agent compte donc 9h, dont 5h d'ouverture au public.

Le nombre de passages sur chaque commune, les fréquences et les jours sont définies en début d'année pour permettre une communication auprès des habitants avant les premiers passages.

Ainsi en 2022, **80 passages** ont été réalisés (contre 81 en 2021 et 62 en 2020). Le détail est présenté en annexe 5.

2 modifications ont eu lieu en 2022 :

- Le passage du samedi 2 avril a été annulé à Sauvain (neige)
- Les horaires du passage du 4 août à La Valla sur Rochefort ont été adaptés en raison de la canicule (9h-13h)

Les flux de déchets acceptés sur les déchèteries mobiles ont été harmonisés en 2019, pour plus de lisibilité pour les usagers. On conserve uniquement l'alternance cartons / pneus sur la déchèterie gérée en régie pour répondre aux besoins des usagers. Du fait de sa capacité limitée : 60 m<sup>3</sup> au total, elle ne peut pas accepter les mêmes déchets qu'une déchèterie fixe, disposant d'un plus grand nombre de quais.

De ce fait, les déchets acceptés sont les suivants :

Type	Catégorie de déchets
Déchets non dangereux – non inertes	Alternance cartons ou pneumatiques Métaux Bois Encombrants
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	Gros équipements Petits équipements Écrans
Déchets dangereux	Déchets diffus spécifiques Batteries

✓ Déchèterie mobile en prestation :

La société BM Environnement vient déposer deux bennes sur l'emplacement défini le samedi matin. Ces bennes sont accessibles de 11h à 16h, c'est-à-dire aux mêmes horaires que la déchèterie mobile en régie. Un gardien est présent sur le site pour guider l'utilisateur et lui indiquer quels déchets sont acceptés.

Les bennes sont ensuite ramenées sur le site de la Société BM Environnement située à Ste Agathe la Bouteresse. Elles sont alors triées, pour que chaque flux de déchet puisse être traité.

L'annexe 5 de ce rapport présente la fréquence de passage les communes de Cervières et Noirétable. Ainsi en 2022, **23 passages** ont été réalisés (contre 22 en 2021 et 18 en 2020).

Une modification a eu lieu le 09/07 : la déchèterie mobile s'est installée sur la commune de Noirétable et non sur celle de Cervières, en raison d'une erreur du prestataire.

### 3. Les plateformes de déchets verts

Loire Forez agglomération compte 3 plateformes de traitement des déchets verts. Elles sont situées sur les déchèteries d'Arthun, d'Estivareilles et de Savigneux.

#### a) La plateforme de compostage

En plus des équipements classiques des déchèteries, la déchèterie de Savigneux compte une plateforme de compostage des déchets verts. Cette plateforme est autorisée, par arrêté préfectoral, à traiter 5 000 tonnes de déchets verts par an.

Le compost produit est disponible gratuitement aux habitants, sur la même zone que celle de dépose.

Les déchets verts directement déposés sur la plateforme sont systématiquement pesés et apportés uniquement par des « professionnels » : services techniques des communes, paysagistes et agents de la déchèterie de Savigneux qui effectuent en interne le transfert des bennes « déchets verts » provenant de la déchèterie. L'accès à la plate-forme de compostage n'est donc pas autorisé aux usagers, qui doivent déposer leurs déchets verts sur la plate-forme de dépôt au sol.

En 2016, avec l'ouverture de la plateforme pour le dépôt des déchets verts au sol, les usagers disposent de conditions de déchargement facilitées, ce qui a généré depuis une forte augmentation des apports. Les déchets verts sont rechargés par les agents dans des bennes, en dehors des horaires d'ouverture, pour limiter les risques avec les usagers, puis pesés, et vidés sur la plateforme de compostage.

Le mode de fonctionnement mis en place sur la plateforme de compostage doit respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral, ainsi que le cahier des charges techniques de l'association « RISPO » dont une nouvelle certification a été attribuée en 2020 (site labellisé depuis 2010).

Les principales préconisations concernent les fréquences de retournement des lots de déchets verts, ainsi que les suivis de température et d'humidité des lots broyés. Le compost produit doit également respecter la norme NF U - 44 051. Des analyses sont donc effectuées régulièrement par un laboratoire spécialisé.



La plateforme est auditée annuellement afin de vérifier que l'ensemble des préconisations soient bien respectées. La plateforme est ainsi conforme au référentiel et peut apposer le logo de l'association pour une durée d'un an.

Le fonctionnement sur site est effectué en régie à savoir : opérations de retournement des andains, suivis des températures, du taux d'oxygène et de l'humidité, arrosage des andains, ainsi que l'entretien général du site. LFa a donc acquis plusieurs équipements afin d'effectuer ces différentes opérations :

- un chargeur de marque JCB équipé d'un godet grappin, d'un godet aérateur, ainsi que d'une balayeuse ;
- des sondes de température, d'humidité et d'oxygène qui permettent d'effectuer le suivi du procédé de compostage ;
- une rampe permettant l'arrosage des différents andains.

Les prestations de broyage et de criblage, qui demandent du matériel spécifique et onéreux, sont effectuées en prestations de service, par l'entreprise Veolia (La Talaudière). Une partie du broyat est acheminée sur l'UDEP de Saint-Marcellin-en-Forez.

Cette plateforme n'accueille que les déchets verts transitant par la déchèterie de Savigneux.

## b) Les plateformes de broyage

Loire Forez agglomération compte 2 plateformes de broyage des déchets verts, à Arthun et à Estivareilles. Elles sont sur le même site que les déchèteries.

Depuis 2010 et 2012, une filière de co-compostage à la ferme des déchets verts a été mise en place, par le biais d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Loire (pour Arthun) et la Fédération Départementale des Cuma (pour Estivareilles).

Le but de ces plateformes est de traiter l'ensemble des déchets verts entrants dans les déchèteries d'Arthun et d'Estivareilles.

Les déchets verts apportés par les particuliers sont vidés directement dans les bennes à quai sur la déchèterie. Le prestataire assure les rotations de bennes et le vidage sur la plateforme.

Deux fois par an, une campagne de broyage est menée. Les agriculteurs, qui ont signé la convention tripartite, reçoivent une livraison de broyat, qui correspond aux besoins qu'ils ont exprimés. Des échantillons de broyat sont envoyés en analyse par nos partenaires, pour vérifier la qualité du broyat fourni aux agriculteurs.

Par la suite, les agriculteurs réalisent eux-mêmes le mélange avec leurs effluents et, après passage de la composteuse et maturation, le compost obtenu est répandu dans les champs/pâturages.

Les rôles et responsabilités de chacune des parties, pour le suivi de la filière de co-compostage des végétaux broyés avec des effluents d'élevage, sont précisés dans une convention tripartite. Chaque acteur doit ainsi assurer les missions suivantes :

- ✓ Loire Forez agglomération a la responsabilité de mettre en place la filière de valorisation. Dans ce cadre, l'agglomération s'engage à fournir un broyat de qualité et à acheminer le broyat chez les agriculteurs ;
- ✓ La Chambre d'Agriculture de la Loire ou la Fédération Départementale des Cuma réalisent le suivi de la filière de valorisation des végétaux broyés, en engageant leurs ressources techniques en agronomie, via notamment la mise à disposition du retourneur d'andain.
- ✓ L'exploitant agricole s'engage à effectuer le mélange du broyat avec ses effluents conformément à la charte de co-compostage à la ferme et à les épandre sur ses parcelles.

	2021	2022
<b>Tonnages entrants (déchets verts)</b>		
<b>Arthun</b>	653,82	640,92
<b>Estivareilles</b>	901,06	619,68
<b>Savigneux</b>	5970,70	4414,84
<b>Tonnages sortants</b>		
<b>Arthun (broyat)</b>	598,82	710,92
<b>Estivareilles (broyat)</b>	886,06	674,68
<b>Savigneux (broyat et refus de criblage)</b>	1060,64	1735,62
<b>Savigneux (compost)</b>	1458,55	2780,85

#### 4. Le traitement des différents déchets sur l'ensemble des déchèteries

En 2022, les exutoires étaient les suivants :

Déchets	Sites de traitement	Devenir des déchets
Encombrants	SERMACO (La Ricamarie)	24% valorisation matière 15% valorisation énergétique 61% enfouis en ISDND
Déchets Verts	SERMACO (La Ricamarie) ou Plateformes de broyage Ou Plateforme de Compostage	Broyage ou Broyat pour les agriculteurs ou UDEP LFa ou Compost
Amiante lié	SUEZ (Roche la Molière)	Enfoui en ISDND
DEEE	SUEZ (Feyzin) PURFER (Saint Pierre de Chandieu) ENVIE Sud Est (Villeurbanne)	Recyclage pour le gros électroménager et les écrans Réemploi pour le Petit Appareil Ménager
Textiles	Le Relais (Pélussin) Philtex and Recycling (Garons)	Réutilisé, sinon recyclé en isolant, chiffons ou vêtements, sinon incinéré
Gravats	EUROVIA - Terril St Pierre (Roche la Molière)	Recyclés en remblai routier ou de carrière
Déchets toxiques	SARPI (La Talaudière)	91 %Valorisés en énergie 6 % recyclage matière 3 % traitement physico chimique
Ferrailles	MELI (St Romain le Puy)	Recyclées (valorisation matière)
Cartons	SUEZ (Firminy)	Recyclés (valorisation matière)
Bois	SERMACO (La Ricamarie)	Recyclés (valorisation matière)
Plâtre	PLACO (Chambéry) et SINIAT (Carpentras)	Recyclé (valorisation matière)
Lampes - Néons	ECOSYSTEM	Recyclés (valorisation matière)
Huiles alimentaires	QUATRA (Lyon)	Valorisées (énergie)
Cartouches d'encre	PRINTERRE (Cherisy)	Recyclées (valorisation matière)
Huiles de vidange	SHRRU / SEVIA (St Chamond)	Régénérées (valorisation matière)
Mobilier	SERMACO (La Ricamarie)	5% réemployés et réutilisés 46% Recyclés 42% Valorisés en énergie 7% enfouis en ISDND
Capsules de café en aluminium	SUEZ (St Chamond)	Recyclées (valorisation matière)
Radiographies	Rhône Alpes Argent (Saint Georges d'Espéranche)	Recyclées (valorisation matière)
Batteries	GDE (La Talaudière)	Recyclés (valorisation matière 65%) Réemployés (35%)
Piles et accumulateurs	Corépile (France)	Recyclés (valorisation matière)
Pneus	EUREC (St Pierre de Chandieu)	Recyclés (valorisation matière)
Verre	GUERIN (Andrézieux Bouthéon)	Recyclé (valorisation matière)
Emballages et papiers graphiques	SUEZ (Firminy)	Recyclés (valorisation matière) sinon enfouis

Le traitement de certains déchets est assuré, par conventionnement, par le biais d'éco-organismes ou de filières dédiés, tels que :

Déchets	Eco-organisme ou filière
Mobilier	Ecomobilier (renommé Ecomaison)
DEEE	Ecosystem
Lampes et Néons	Ecosystem
Déchets diffus spécifiques des ménages	EcoDDS
Cartouches d'encre	Printerre

Radiographies	Rhône Alpes Argent
Piles et accumulateurs	Corépile
Pneus	Aliapur
Huiles alimentaires usagées	Quatra

## 5. Évolution des tonnages

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des tonnages collectés de 2018 à 2022 sur l'ensemble des déchèteries de Loire Forez agglomération. Pour plus de précisions chiffrées, des tableaux et graphiques figurent en annexes 6 à 13.

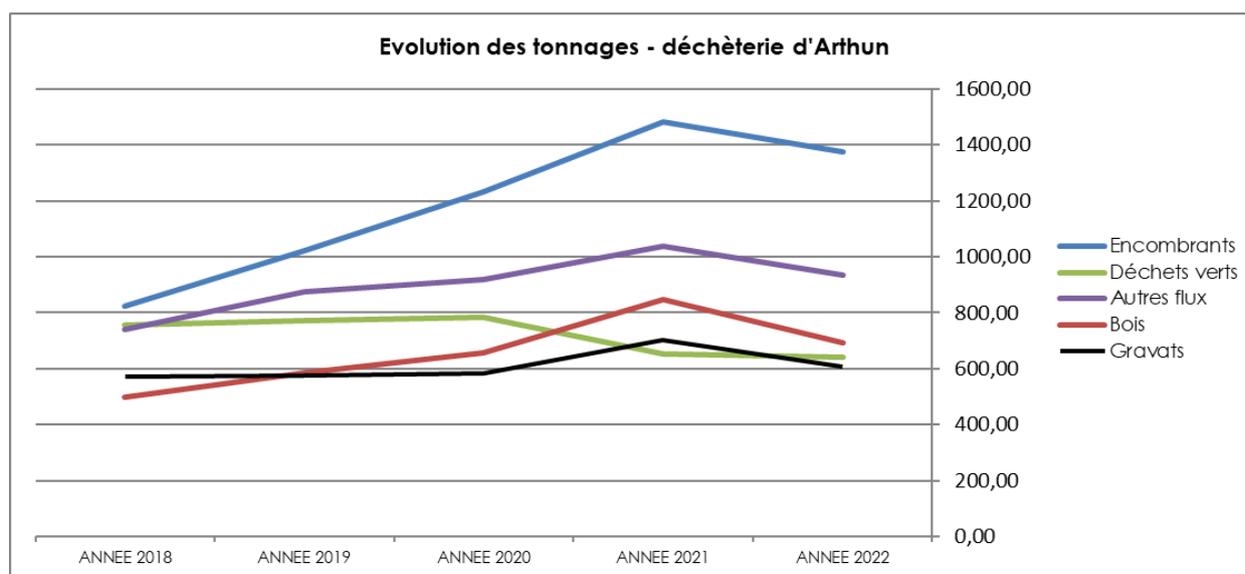
Afin de simplifier l'analyse, il a été choisi de regrouper les flux amiante, ferraille, DEEE, carton, déchets diffus spécifiques (terme raccourci en « déchets toxiques »), batteries, pneus, huiles, mobilier et les vélos dans un flux unique intitulé « autres flux ».

### ✓ Déchèterie d'Arthun :

Avec 4 252 T collectées en 2022, la déchèterie d'Arthun enregistre une baisse des tonnages de près de 10% par rapport à l'année 2021. Mais même avec cette baisse sur un an, la déchèterie d'Arthun enregistre une hausse de 25% de ses tonnages entre 2018 et 2022.

Toutes les catégories de déchets sans exception sont à la baisse entre 2021 et 2022 dans des proportions plus ou moins importantes. Ainsi, les tonnages de bois ont diminué de 18%, ceux des déchets inertes de 13% et pour les encombrants, la baisse représente 7% des tonnages. Ces 3 catégories de déchets représentent à elles seules 350T de déchets en moins. Ainsi, 3 des 4 flux principaux collectés sur la déchèterie ont connu une baisse significative.

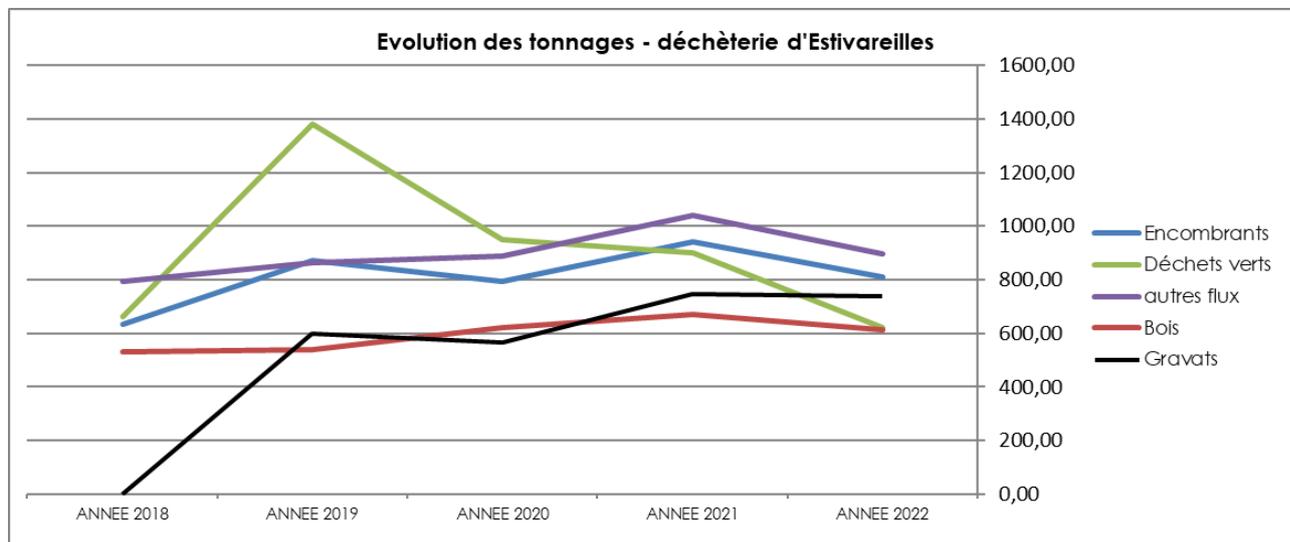
Sur les autres catégories de déchets, la baisse est plus modérée, et surtout appliquée à des volumes de déchets faibles ou moyens, ce qui limite l'impact.



### ✓ Déchèterie d'Estivareilles :

Une baisse des tonnages de 14% est enregistrée sur l'année 2022 pour la déchèterie d'Estivareilles, en comparaison avec l'année 2021.

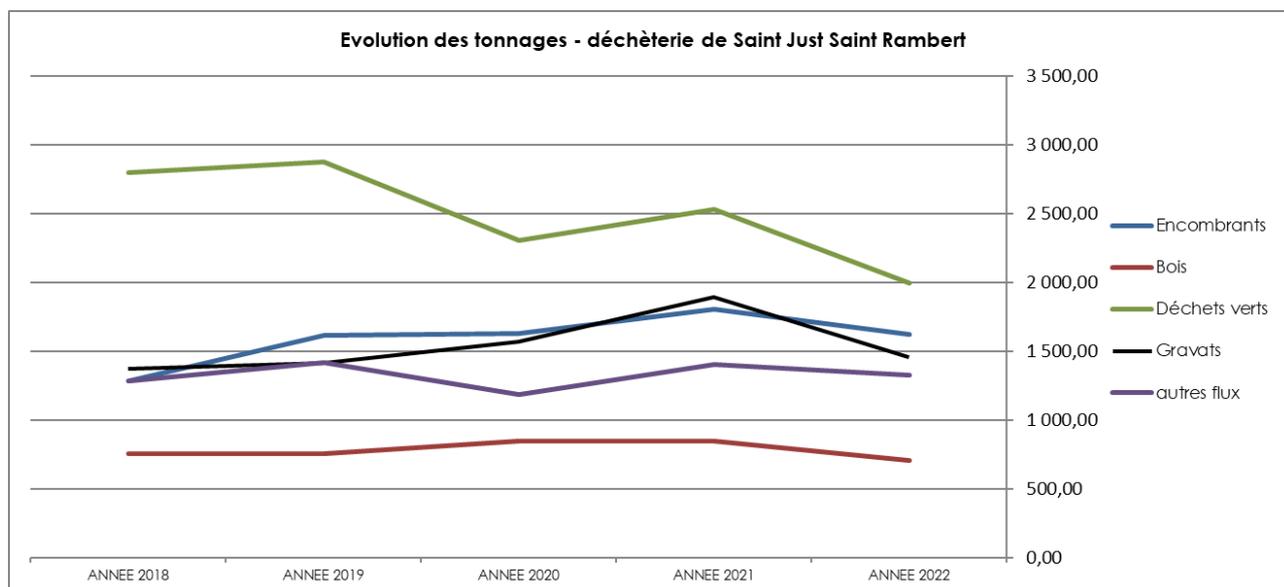
Cette baisse représente 620 T. On note une baisse de près de 30% des déchets verts (282 T), de 16 % des déchets encombrants (130 T), de 27% du flux mobilier (73 T) et de 9% des déchets de bois (57 T). Cela s'explique en partie par la mise en application du règlement d'accès aux déchèteries fin 2021, prévoyant que l'accès des professionnels serait payant. Nous avons noté une diminution de la fréquentation de la part de cette catégorie d'usagers. Cette déchèterie draine une population plutôt rurale.



✓ Déchèterie de Saint-Just Saint-Rambert :

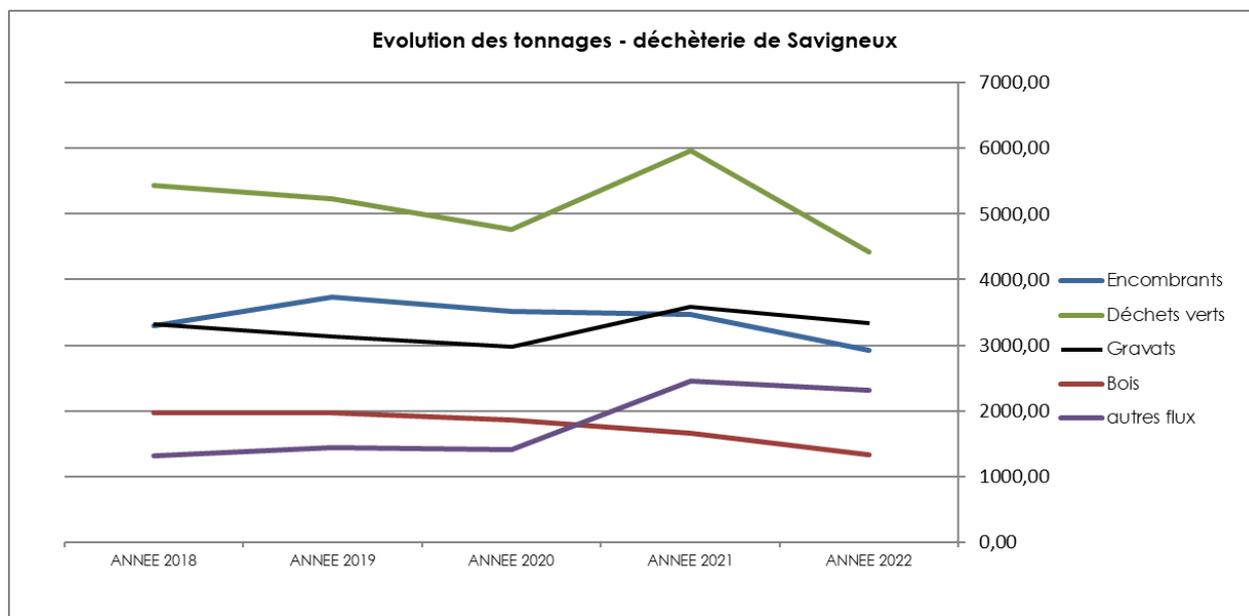
Cette déchèterie a réceptionné 7 127 tonnes de déchets en 2022, soit 16 % de moins qu'en 2021. Ce sont principalement les déchets d'encombrants, de bois, de gravats, de déchets verts et de ferraille qui ont connu une baisse significative (entre 10 et 23%). Dans les autres catégories de déchets, les tonnages sont en baisse sur tous les flux, sauf sur les pneus.

Les apports provenant de 2 communes de Saint-Etienne Métropole représentent environ 1/3 des apports.



✓ Déchèterie de Savigneux :

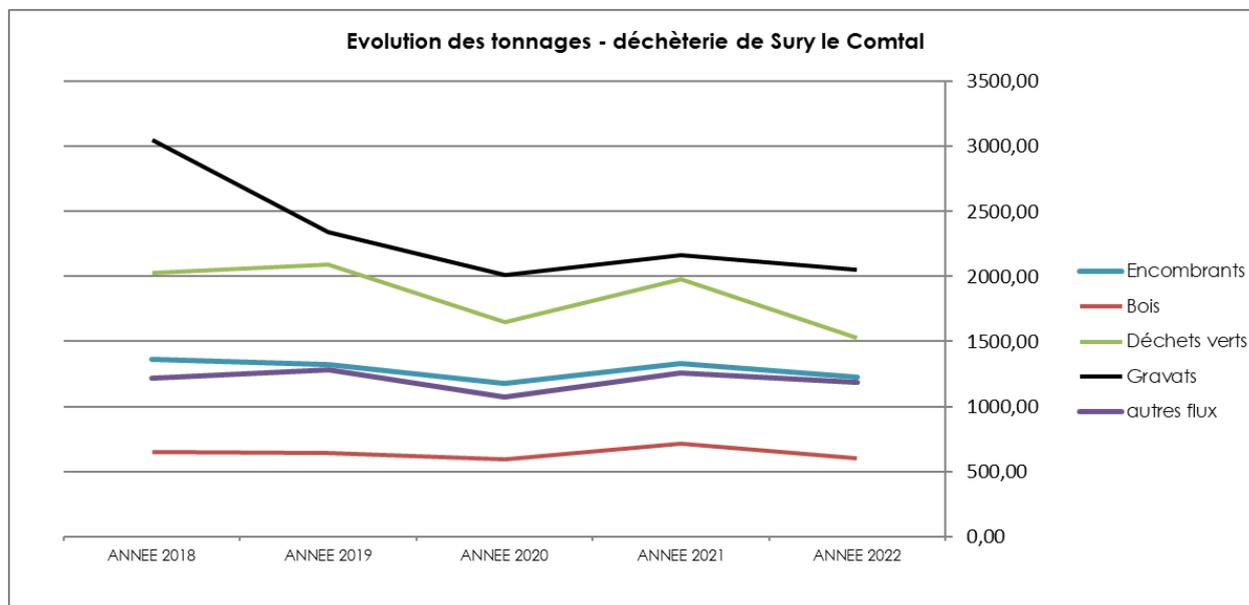
Ce sont 14 316 tonnes de déchets qui ont été collectés en 2022 sur ce site, soit 16% de moins qu'en 2021, et 7% de moins qu'en 2018. La baisse est principalement liée à une diminution importante des flux majoritaires, tels que les encombrants, les déchets verts, les déchets de bois et de gravats. La baisse des déchets verts est très forte (- 26%), ce qui représente plus de 1500 T. L'ensemble des flux est en diminution, sauf le flux plâtre qui avait été comptabilisé uniquement sur un semestre en 2021 (mise en place de la benne en juillet 2021).



✓ Déchèterie de Sury-le-Comtal :

Les tonnages ont diminué de 11% entre 2021 et 2022, et de 20% entre 2018 et 2022. 6 604 tonnes de déchets ont été collectés sur cette déchèterie en 2022. On est sur une baisse des tonnages depuis plusieurs années sur ce site. Cela peut s'expliquer par sa nouvelle configuration (mise en place d'une barrière), mais aussi par la mise en place d'un règlement plus strict qui formalise de manière plus structurée le refus des dépôts des professionnels.

Les tonnages de déchets verts, de bois et d'encombrants connaissent les plus fortes baisses.

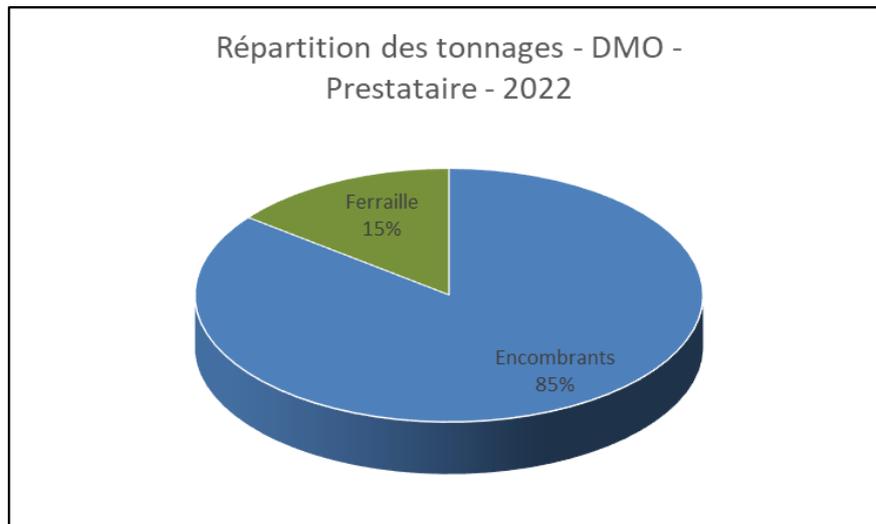
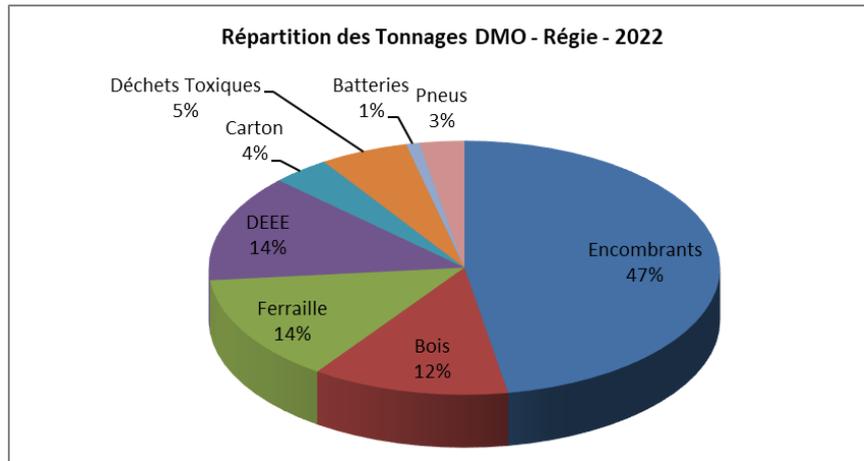


✓ Déchèteries mobiles :

Sur l'année 2022, les déchèteries mobiles ont fonctionné normalement. 1 passage a été annulé à cause de la neige. Les 103 passages ont permis de collecter :

- 181.63 T sur le service en régie (légère baisse)
- 116.51 T sur la déchèterie mobile en prestation (légère hausse)

Les tonnages sont en très légère baisse au global, sur le cumul des déchèteries mobiles (397 T collectés en 2022).



✓ Tonnage global :

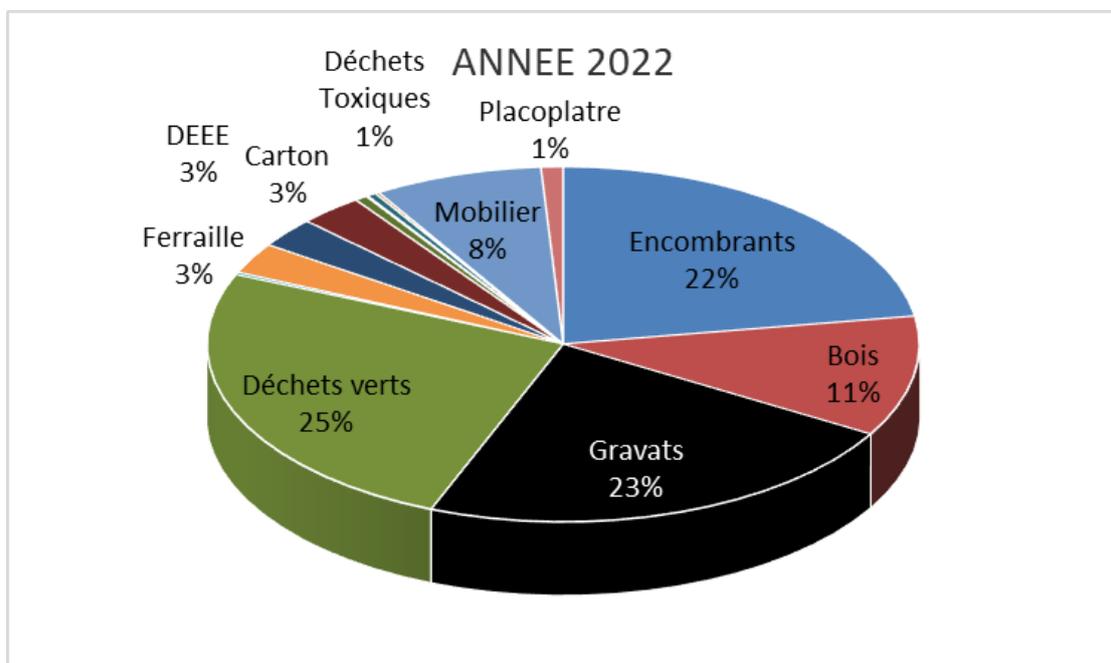
Sur l'année 2022, ce sont au total plus de 36 277 tonnes qui ont été collectées, soit 14,45% de moins qu'en 2021, mais 7% de plus qu'en 2018 par exemple.

Sur un an, l'ensemble des catégories de déchets sont en baisse, à l'exception du plâtre qui est encore en cours de déploiement. La baisse la plus impactante se situe au niveau des déchets verts, avec - 2 800 tonnes entre 2021 et 2022, et est principalement la conséquence de l'épisode de sécheresse connu en 2022. Les encombrants et les gravats ont également diminué de 1000 tonnes chacun environ. Ces 3 flux représentent à eux seuls 78% de la baisse des tonnages.

Le tableau ci-après détaille le ratio collecté par habitant par flux collecté (sans intégrer les habitants des 6 communes SEM qui ont une autorisation d'accès en déchèterie) :

Flux	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Ratio 2022 en kg / hab
<b>Déchets verts</b>	12 351	10 457	12 033	9 203	80.91
<b>Gravats</b>	8 064	7 719	9 096	8 191	72.01
<b>Encombrants</b>	8 762	8 563	9 210	8 154	71.68
<b>Autres flux</b>	6 005	5 576	7 305	6 750	59.34
<b>Bois</b>	4 525	4 609	4 762	3 982	35.00
<b>Total</b>	39 708	36 923	42 405	36 279	318.94

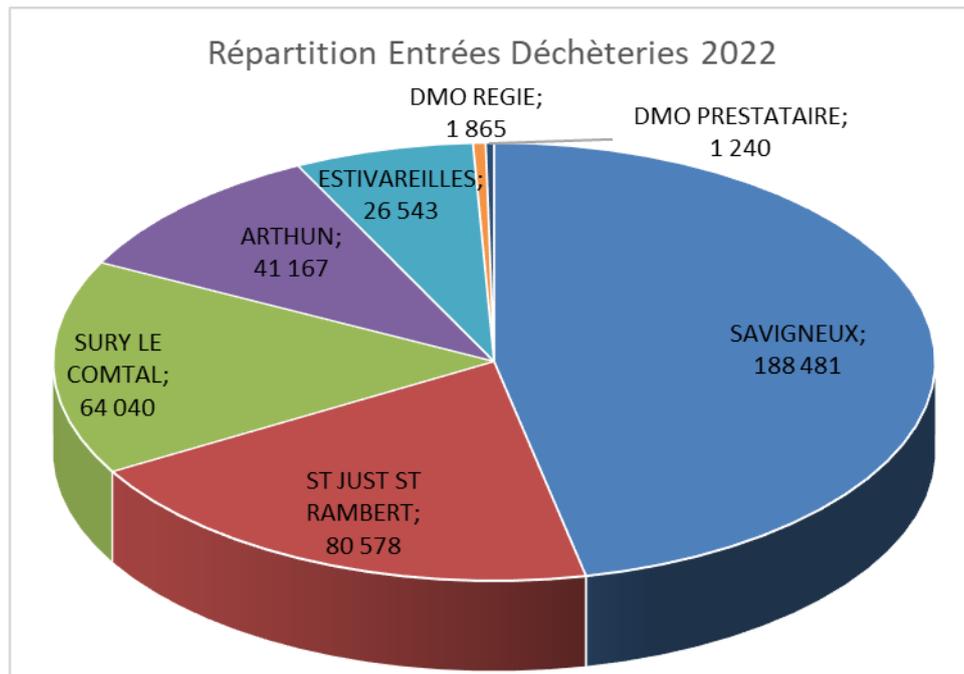
En 2022, le ratio en kg / habitant est donc de près de 319 kg / an / habitant, soit en forte diminution par rapport à l'année 2021, où il se situait à environ 376 kg / an / hab.



## 6. Évolution de la fréquentation

Le comptage des entrées sur l'ensemble des déchèteries est manuel. Il convient donc d'être prudent sur l'interprétation de ces chiffres.

Sur l'année 2022, 403 914 usagers se sont rendus sur l'une des déchèteries fixes ou mobiles du territoire. Ce chiffre est en diminution par rapport à l'année 2021 (-5.18%), qui avait été une année record en termes de fréquentation. La fréquentation est similaire à celle d'il y a 5 ans. Concernant les professionnels, la fréquentation est en diminution également, et représente seulement 1.4% des entrées totales, chiffre qui n'a jamais été aussi faible depuis 2016.

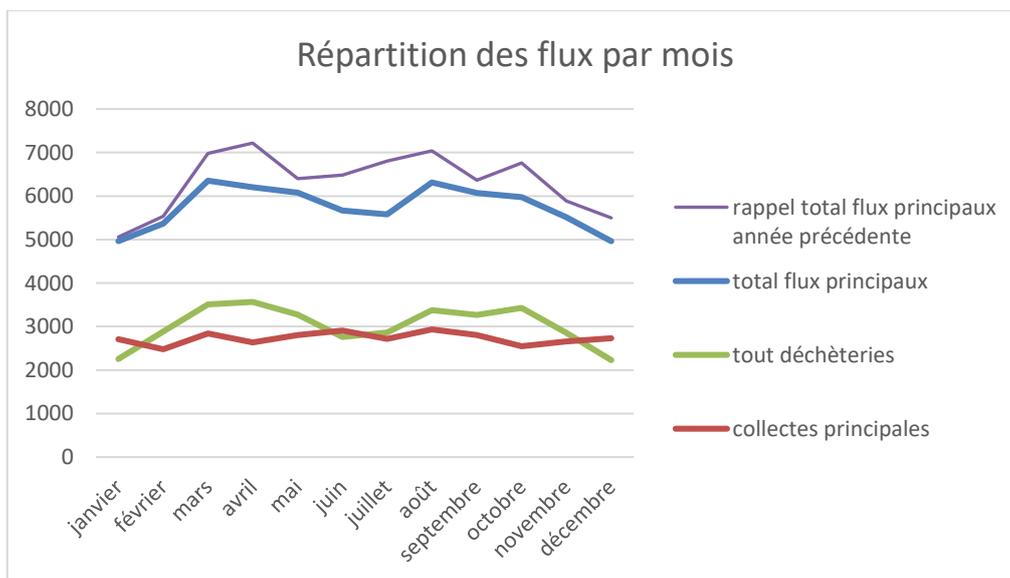
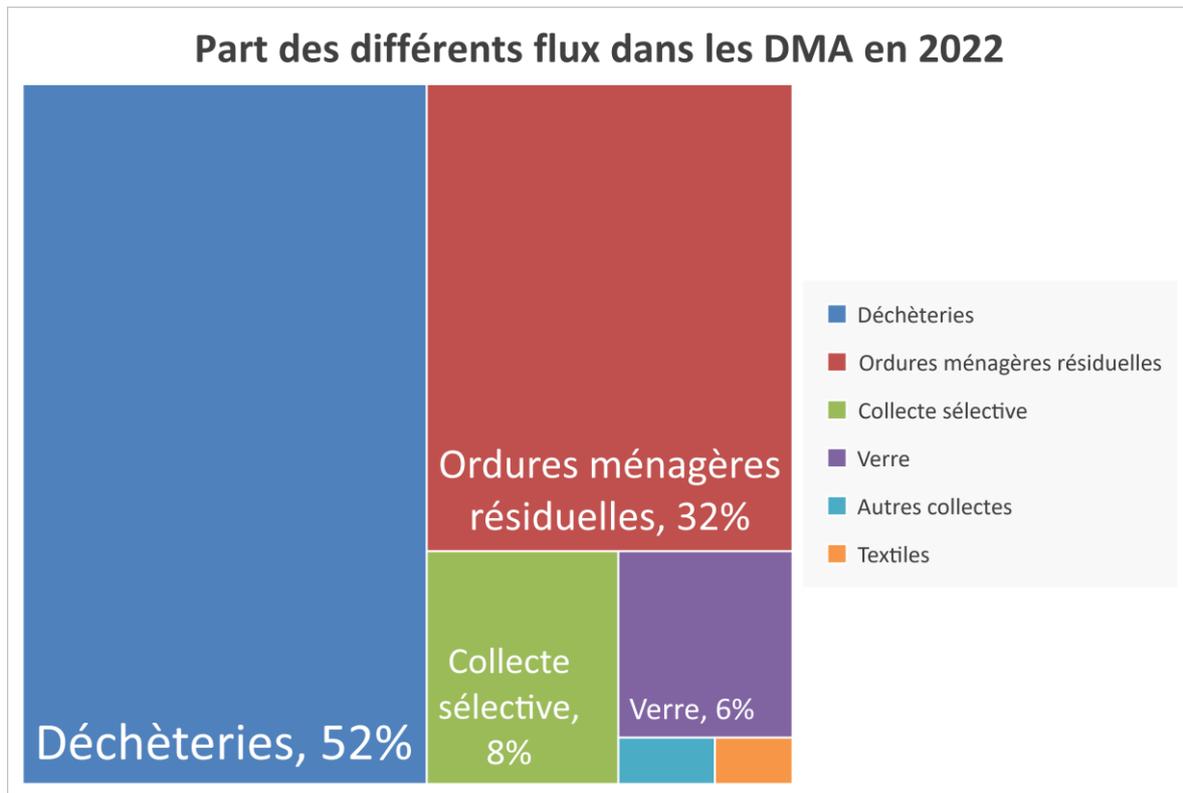


L'annexe 14 présente l'évolution de la fréquentation.

## V. CHIFFRES CLÉS DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Le gisement de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est constitué des tonnages issus de :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées ;
- la collecte sélective ;
- des autres apports en provenance des collectes diverses ;
- des déchèteries.



La quantité totale de déchets gérés par le service public de déchets sur le territoire Loire Forez (y compris les professionnels en redevance spéciale, les collectes spécifiques des professionnels et apports de professionnels en déchèteries) ainsi que les moyennes par habitant LFa au 1<sup>er</sup> janvier) :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évol 2021- 2022	National 2017
<i>Au global</i>								
<b>DMA (t)</b>	68 153	70 963	72 584	70 412	76 107	<b>69 139</b>	-9,2%	-
<b>Moyenne DMA (kg par habitant par an)</b>	617	638	648	627	675	<b>608</b>	-9,9%	580
<b>Moyenne DMA hors gravats (kg par habitant par an)</b>	540	563	576	558	594	<b>536</b>	-9,9%	525
<i>Ratios par catégorie (en kg par habitant et par an)</i>								
<b>Toutes collectes</b>	299	301	293	298	299	<b>289</b>	-3,4%	
<b>dont OMr</b>	208	206	199	204	201	<b>193</b>	-4,2%	254
<b>dont CS et verre</b>	82	85	85	87	88	<b>87</b>	-1,6%	80
<b>Toutes déchèteries</b>	319	337	354	329	376	<b>319</b>	-15,2%	
<b>dont déchets verts</b>	98	105	110	93	107	<b>81</b>	-24,2%	

Voici la part de chaque mode de traitement pour l'ensemble des DMA collectés par Loire Forez, dans l'ordre hiérarchique réglementaire :

Global	Tonnages 2021	Ratio 2021	Tonnages 2022	Ratio 2022
<b>Valorisation matière en réemploi</b>	494	0,6%	486	0,7%
<b>Valorisation matière en recyclage</b>	37 835	49,7%	32 535	47,1%
<b>Valorisation énergétique</b>	3 652	4,8%	3 334	4,8%
<b>Enfouissement</b>	34 004	44,7%	32 692	47,3%
<b>Pertes</b>	94	0,1%	92	0,1%

En intégrant 594 vélos récupérés pour réemploi à la déchèterie de Saint-Just Saint-Rambert, avec un estimatif de poids unitaire (il s'agissait de 606 en 2021).

Au vu des différentes caractérisations et tonnages en gestion, une fois produits les déchets auraient dus être orientés vers les filières suivantes (d'après les consignes de tri en vigueur) :

Tonnages	2021	2022	Rappel tonnages gérés 2022
OMr	10 210	10 051	21 937
CS	9 154	8 102	5 725
verre	5 585	5 746	4 163
textile	755	770	459
cartons pro	-	-	487
déchèteries	45 498	39 378	36 279
compostage	4 905	5 046	inconnu

Les kilomètres parcourus pour la collecte et transfert avant traitement initiaux (ne prenant pas en compte les flux sortants de centres de tri) :

	2019	2020	2021	2022
Urbaser Environnement (porte-à-porte)	337 933 km (À partir du 1 <sup>er</sup> février)	379 665 km	369 766 km	342 126 km
Régie (porte-à-porte)	109 921 km	106 615 km	106 125 km	113 195 km
SUEZ (points d'apport volontaire)	5 919 km	6 085 km	22 439 km	13 744 km
Guerin (verre)	NC	NC	NC	38 360 km
Philtex (TLC)	NC	NC	NC	14 300 km
Le Relais (TLC)	NC	NC	NC	NC
Sermaco	NC	NC	NC	192 169 km
EcoDDS	NC	NC	NC	NC
RDS	NC	NC	NC	NC
Envie	NC	NC	NC	NC
Veolia	NC	NC	NC	NC
DMO régie	NC	NC	NC	9600km
DMO prestation	NC	NC	NC	NC

NC = non connu

Consommations énergétiques des sites de tri

Flux	2022
Encombrants	8kWh-e-/t DIB pour le tri (très électrifié) Hors conso GNR
Papiers-emballages	36 kWh-e /t CS pour le tri Hors conso GNR
Camion, pelle et chargeur de Savigneux	18 700l GNR/gasoil

## VI. PARTIE FINANCIÈRE

### A. Des modes de financement homogénéisés

Suite à la fusion de 2017, le service déchets disposait de 2 budgets différents. Un budget REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'ex-CC Pays d'Astrée et l'ex-CC du Pays de Saint-Bonnet-le-Château) et un budget TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'ex-CA Loire Forez dont la redevance spéciale et l'ex-CC Montagnes du Haut Forez).

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la REOM a été intégralement remplacée par TEOM qui couvre donc l'ensemble du territoire.

À partir de 2019, le taux de cette taxe a été fixé à 8,90 %. Pour les redevables situés à plus de 200 mètres du circuit de collecte, un taux réduit fixé à 7,57 % est automatiquement appliqué.

Le taux de TEOM a évolué en 2022 : le taux plein est passé à 11,65% et le taux réduit à 9,90%.

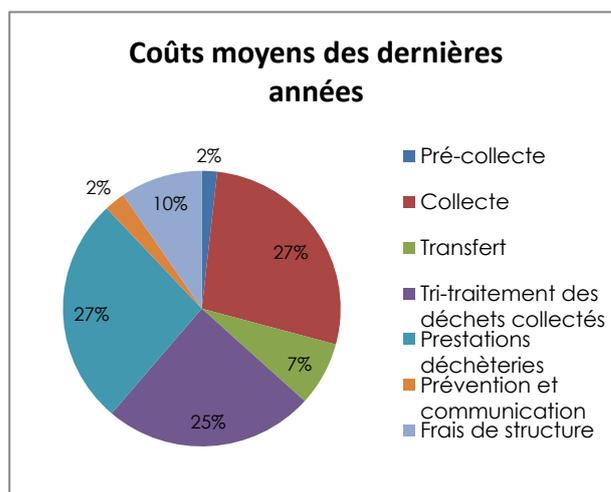
### B. Composition des coûts et des recettes du service « déchets »

#### 1. Les coûts

La collecte en porte à porte représente la part la plus importante du coût des prestations. La collecte varie d'un secteur à l'autre en fonction :

- ✓ du nombre de kilomètres parcourus ;
- ✓ de la distance entre la zone de collecte et les quais de transfert.

Les collectes, les prestations de déchèteries et le traitement des déchets collectés représentent les trois plus gros postes de dépenses et sont équivalents à environ 1/4 des dépenses chacun.



#### 2. Les recettes

La recette est calculée de la façon suivante :

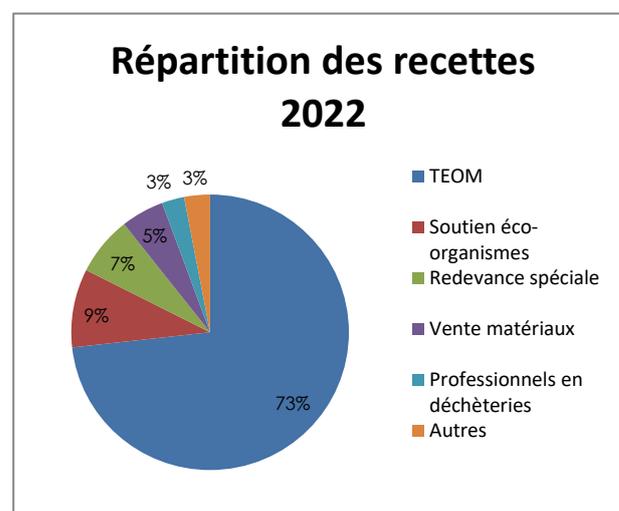
Recette = base de taxe foncière x taux.

Sur Loire Forez, les valeurs locatives varient d'un logement à l'autre suivant un rapport de 1 à 2,5.

En 2022, environ les 3/4 des recettes proviennent de la TEOM.

Le soutien des éco-organismes représente la deuxième part des recettes avec 9%.

La collecte des professionnels leur est facturée permet de rapporter 7% des recettes avec le paiement de la redevance spéciale.



Grâce au geste de tri de la collecte sélective et du verre, la vente des matériaux représente 5% des recettes.

Les professionnels se rendant en déchèterie sont facturés et certaines catégories de déchets génèrent des recettes, le total représentant 3%.

### Redevance spéciale :

Conformément à l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, Loire Forez agglomération est tenue d'instituer la redevance spéciale destinée à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères. Par délibération du 22 octobre 2008, l'ex-Communauté d'agglomération Loire Forez avait fixé les modalités d'application de cette redevance spéciale par le biais d'une convention signée entre le producteur et la collectivité. Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération a mis à jour les modalités d'application, en l'étendant à l'ensemble du territoire, par délibération du 25 septembre 2018. Le modèle de convention, approuvé au conseil communautaire du 28 janvier 2020 a fait évoluer quelques dispositions.



Un règlement de RS a été mis en place le 25 mai 2021, ce qui a modifié la structure des conventions.

Sont assujettis à la redevance spéciale l'ensemble des producteurs non-ménagers (entreprises, commerçants, artisans et administrations) implantés sur le territoire et qui ont recours au service public de collecte et traitement des déchets assurés par la collectivité et qui produisent entre 360 et 9000 litres de déchets par semaine, ou toute production de déchets si le propriétaire est exonéré de TEOM.

Sont dispensés de la redevance spéciale, les ménages et les établissements assurant eux-mêmes l'élimination de leurs déchets assimilés conformément à la réglementation en vigueur (généralement via un prestataire).

	Nombre de conventionnés	Volume annuel OMr (m <sup>3</sup> )	Volume annuel CS (m <sup>3</sup> )
2019	244	14 863	3 445
2020*	301	14 100	3 443
2021	312	18 342	4 370
2022	465	25 263	5 415

\*Pour l'année 2020, les volumes indiqués ne sont pas représentatifs car une réduction des volumes a été faite en raison du COVID

Le déploiement du dispositif de redevance spéciale s'est poursuivi avec l'intégration de nouvelles entreprises dans la catégorie des magasins d'alimentation (boucheries, boulangeries, primeurs) ainsi que les restaurants et tous autres gros producteurs identifiés.

Des producteurs de ces catégories étaient déjà intégrés à la redevance spéciale et il fallait donc que l'ensemble de ces catégories du territoire soit contacté.

De ce fait, en mars 2022, environ 400 entreprises ont reçu un courrier afin de leur expliquer le principe de la redevance spéciale. En parallèle nous leur avons demandé de remplir un questionnaire sur le volume de déchets qu'ils produisaient.

Suite à cela, des prises de rendez-vous ont été effectuées afin de définir ensemble les volumes et de mettre en place conjointement la convention.

Sans aucune réponse de la part des entreprises, des contrôles réguliers ont été effectués afin de définir le volume que l'on collectait.

En septembre, les producteurs ayant un volume supérieur à 360 litres par semaine ont reçu par courrier recommandé une convention avec les volumes estimés ou constatés. À la réception de leur convention, ils avaient 15 jours pour faire un retour suite à une contestation (erreur volume, nombre de bac) et également pour faire la demande de déduction de TEOM.

En décembre, les factures ont été envoyées par la DGFIP.

### 3. Synthèse chiffrée

En 2022

<b>Fonctionnement</b>	
<b>DEPENSES</b>	
Contrats de Prestations <b>Déchetterie de Savigneux</b>	676 461,04 €
Contrats de Prestations <b>Déchetterie de St Just</b>	516 692,47 €
Contrats de Prestations <b>Déchetterie de Sury le Comtal</b>	422 682,56 €
Contrats de Prestations <b>Déchetterie d'Arhun</b>	425 988,60 €
Contrats de Prestations <b>Déchetterie d'Estivareilles</b>	197 915,68 €
Contrat de prestations <b>Déchetteries mobiles</b>	25 434,79 €
Contrat de prestations des <b>Plateformes de Déchets Verts</b>	92 588,60 €
Contrats de Prestations : <b>Collecte, Transfert, Tri et Traitement des Ordures Ménagères et des emballages recyclables</b>	8 292 855,93 €
Charges de personnel	2 066 013,76 €
Amortissements des immobilisations	373 158,99 €
Frais de structure au titre de l'exercice N-1	801 951,05 €
Autres Charges Diverses	1 183 369,41 €
Intérêts des emprunts	317,64 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>15 075 430,52 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Recettes Déchetterie Savigneux dont PDV	258 460,92 €
Recettes Déchetterie St Just	96 556,41 €
Recettes Déchetterie Sury	48 043,68 €
Recettes Déchetterie Arhun dont PDV	48 665,82 €
Recettes Déchetterie Estivareilles dont PDV	61 785,95 €
Dédommagement utilisation déchèterie par collectivités extérieures	252 037,58 €
Taxe d'Enlèvement des <b>Ordures Ménagères</b>	14 410 349,00 €
Redevance spéciale	1 362 418,12 €
Soutien éco-organismes aux collectes	1 642 709,92 €
Soutien éco-organismes aux déchèteries	174 179,00 €
Subventions	197 360,00 €
Rachat matières	990 066,81 €
Amortissement des subventions d'équipement	6 232,00 €
Autres lignes du chapitre 70	99 513,06 €
Autres recettes diverses	68 647,36 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>19 717 025,63 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement de 4 641 595,11 €</b>	

<b>Investissement</b>	
<b>DEPENSES</b>	
Remboursement capital pour travaux déchetteries	6 133,76 €
Dépenses d'investissement	824 357,67 €
Amortissement des subventions d'équipement	6 232,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>836 723,43 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Subvention et autres recettes	32 310,00 €
FCTVA	29 584,63 €
Amortissement	373 158,99 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>435 053,62 €</b>
<b>Déficit d'investissement de -401 669,81 €</b>	

<b>Excédent global à fin 2022</b>	<b>4 239 925,30 €</b>
Restes à réaliser dépenses investissement au 31/12/2022	881 285,00 €
Restes à réaliser recettes investissement au 31/12/2022	155 181,00 €
<b>Résultat global incluant les RAR à fin 2022</b>	<b>3 513 821,30 €</b>

Pour rappel, en 2021

<b>Fonctionnement</b>	
<b>DEPENSES</b>	
Contrats de Prestations <b>Déchetterie de Savigneux</b>	683 383,16 €
Contrats de Prestations <b>Déchetterie de Saint-Just Saint-Rambert</b>	550 121,07 €
Contrats de Prestations <b>Déchetterie de Sury-le-Comtal</b>	400 287,13 €
Contrats de Prestations <b>Déchetterie d'Arhun</b>	365 987,90 €
Contrats de Prestations <b>Déchetterie d'Estivareilles</b>	191 031,54 €
Contrat de prestations <b>Déchetteries mobiles</b>	15 812,18 €
Contrat de prestations des <b>Plateformes de Déchets Verts</b>	105 042,40 €
Contrats de Prestations : <b>Collecte, Transfert, Tri et Traitement des Ordures Ménagères et des emballages recyclables</b>	7 566 728,73 €
Charges de personnel	1 888 301,14 €
Amortissements des immobilisations	381 598,30 €
Frais de structure au titre de l'exercice N-1	864 917,08 €
Autres Charges Diverses	1 349 350,87 €
Intérêts des emprunts	587,21 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 363 148,71 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Recettes Déchetterie Savigneux dont PDV	221 459,12 €
Recettes Déchetterie Saint-Just Saint Rambert	83 132,66 €
Recettes Déchetterie Sury-le-Comtal	44 872,83 €
Recettes Déchetterie Arhun dont PDV	50 056,81 €
Recettes Déchetterie Estivareilles dont PDV	51 816,78 €
Dédommagement utilisation déchèterie par collectivités extérieures	135 000,00 €
Taxe d'Enlèvement des <b>Ordures Ménagères</b>	10 487 715,00 €
Redevance spéciale	891 602,13 €
Soutien éco-organismes aux collectes	1 096 959,81 €
Soutien éco-organismes aux déchèteries	358 784,41 €
Subventions	0,00 €
Rachat matières	598 112,49 €
Amortissement des subventions d'équipement	12 620,41 €
Autres recettes diverses	135 380,43 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>14 167 512,88 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement de -195 635,83 €</b>	

<b>Investissement</b>
-----------------------

<b>DEPENSES</b>	
Remboursement capital pour travaux déchetteries	5 864,19 €
Dépenses d'investissement	409 050,67 €
Amortissement des subventions d'équipement	12 620,41 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>427 535,27 €</b>
<b>RECETTES</b>	
Subvention et autres recettes	535 505,21 €
FCTVA	135 370,51 €
Amortissement	381 598,30 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 052 474,02 €</b>
<b>Excédent d'investissement de 624 938,75 €</b>	

<b>Excédent global à fin 2021</b>	<b>429 302,92 €</b>
Restes à réaliser dépenses investissement au 31/12/2021	854 155,00 €
Restes à réaliser recettes investissement au 31/12/2021	123 348,00 €
<b>Résultat global incluant les RAR à fin 2021</b>	<b>-301 504,08 €</b>

Synthèse issue de la matrice Compta-coûts normalisée ADEME

2022

	Flux de déchet majoritaires					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Collecte sélective	Verre	Textiles Linges Chaussures	Déchèteries	
Coût global € TTC par tonne	Données non disponibles à date de validation du document					
Coût global € TTC par habitant						

2021

	Flux de déchet majoritaires					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Collecte sélective	Verre	Textiles Linges Chaussures	Déchèteries	
Coût global € TTC par tonne	273,95	269,31	37,01	-14,87	103,65	177,21
Coût global € TTC par habitant	56,35	14,19	1,36	-0,06	28,99	104,03

2020

	Flux de déchet majoritaires					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Collecte sélective	Verre	Textiles Linges Chaussures	Déchèteries	
Coût global € TTC par tonne	251,25	277,49	42,77	-25,38	111,68 <del>114,69</del>	179,10
Coût global € TTC par habitant	52,15	14,72 <del>13,89</del>	1,52	-0,09	26,10 <del>27,14</del>	98,94

2019

	Flux de déchet majoritaires					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Collecte sélective	Verre	Textiles Linges Chaussures	Déchèteries	
Coût global € TTC par tonne	252	290,60	15,75	-	120,62	182,06
Coût global € TTC par habitant	51,42	15,64	0,53	-	29,05	98,79

## VII. FAITS MARQUANTS & PERSPECTIVES

### A. Faits marquants en 2022

L'année 2022 a connu plusieurs évènements marquants. Parmi les plus importants, il faut noter :

#### Prévention

- Le déploiement du compostage collectif grâce à la mise en place d'un accompagnement de trois ans avec deux prestataires répartis sur le territoire,
- La mise en place des actions en faveur du broyage : achat du premier broyeur mutualisé et formation des communes, et la poursuite de l'opération de prêt de broyeurs gratuits pour les particuliers,
- La définition du programme de construction du bâtiment sur le site de la future ressourcerie du territoire en vue du lancement de la maîtrise d'œuvre en 2023.
- Le développement de nouvelles actions pédagogiques auprès des jeunes publics dans le cadre d'un programme d'éducation santé environnement,
- L'expérimentation du défi des familles zéro déchets,
- Une acculturation globale des agents de LFa aux enjeux liés aux changements climatiques,
- Le renforcement des partenariats avec notamment la réactivation de la CCES (Commission de concertation pour l'élaboration et le suivi) du PLPDMA,
- Le passage à l'échelle de plusieurs actions : compostage partagé, réseau de guides composteurs-pailleurs, broyeurs mutualisés, défi « familles zéro déchet »...
- Le démarrage d'actions vers les professionnels : accompagnement sur les biodéchets, co-organisation d'un « éco-défis » artisans et commerçants avec le Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, le réemploi dans le BTP,

#### Collecte

- Choix d'une mise en place d'une tarification incitative (TEOMI)
- Finalisation résolution des points noirs sur le secteur de l'ex-CCPSBC : Estivareilles/ la Chapelle en Lafaye/Soleymieux/Saint Jean Soleymieux/Chenereilles,
- Densification du parc actuel de la collecte textile-linges-chaussures sur le territoire notamment la zone montagneuse avec l'arrêt des collectes semestrielles,
- Renouvellement partiel du parc existant de bornes textile-linges-chaussures,
- Projet densification de PAV verre sur le secteur Saint-Just Saint-Rambert, Sury-le-Comtal,
- Mise en place du règlement de collecte,
- Préparation de la mise en place des extensions des consignes de tri pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (réorganisation tournées, contenants, sensibilisations, communication, nouveau tri),
- Sélection de l'entreprise pour le renouvellement du compacteur poste fixe du quai de transfert d'Estivareilles,
- Renouvellement des contrats de reprise des matériaux,
- La remise à jour de l'ensemble des conventions de redevance spéciale sous le nouveau format
- Le déploiement de la redevance spéciale auprès des catégories de producteurs les plus importants

#### Déchèteries

- Renouvellement de l'ensemble des marchés de prestation « bas de quai » : collecte, tri, traitement et compaction des bennes
- Renouvellement du marché de broyage des déchets verts
- Conventionnement avec Quatra pour la collecte des huiles alimentaires usagées
- Préparation du conventionnement avec ecomaison au 01/01/2023 pour les filières Articles de Bricolage et de Jardinage et Jeux / Jouets
- Renouvellement de la convention ecosystem (DEEE + lampes/néons)

- Modification des tarifs des professionnels avec application au 01/01/2023
- Groupe de travail pour le changement de la signalétique verticale en déchèterie
- Avenant au contrat Corépile
- Arthun :
  - o Mise en place de banques de déchargement et de gardes corps
  - o Renouvellement du contrat pour le relevage des déchets verts
  - o Réfection des ouvrants
- Sury le Comtal :
  - o Achat d'un préau pour mise à l'abri des PAV Huiles
- St Just St Rambert :
  - o Réhabilitation des locaux
- Savigneux :
  - o Conventionnement avec OVE pour un appui sur la gestion de l'espace de réemploi gratuit
  - o Démarrage du projet concernant la gestion des eaux
- Estivareilles :
  - o Renouvellement de la convention avec la FD Cuma pour la gestion de la filière co compostage des déchets verts
  - o Démarrage de l'extension du bâtiment pour création du bureau des agents
  - o Réfection de la zone de dépôt des DEEE et de 2 quais
- Future déchèterie de Noirétable :
  - o Finalisation du choix du type de déchèterie

## **B. À venir en 2023**

L'année 2023 sera l'occasion de concrétiser certains projets majeurs dont :

### Prévention

- La définition et la mise en œuvre d'une méthode de déploiement accéléré du compostage individuel et collectif, y compris pour les établissements et les professionnels,
- Le lancement de la maîtrise d'œuvre du bâtiment de la ressourcerie, le renforcement du soutien consenti pour le réemploi des vélos sur le territoire, et la recherche de nouveaux partenaires,
- L'accompagnement de 10 cantines dans la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- La généralisation du défi des familles zéro déchets (50 familles sur tout le territoire),
- La première sélection des entreprises engagées dans les Eco défis avec la Chambre de métiers et de l'artisanat,
- La mise en place du service broyeur mutualisé dans deux nouveaux secteurs et la formation des agents et élus des communes,
- Mise en place de la nouvelle subvention à la location de broyeurs pour les particuliers pour augmenter la pratique du broyage pour les particuliers.

### Collecte

- Projet mise en place d'une tarification incitative (TEOMI)
- Renouvellement du parc existant de bornes textile-linges-chaussures à poursuivre,
- Projet densification de PAV verre sur 16 communes,
- Renouvellement du compacteur poste fixe du quai de transfert d'Estivareilles,
- Attribution du futur marché de collecte
- Renouvellement marché équipements bacs/maintenance/PAV
- Achat d'une benne à ordures à la régie de collecte
- Mise en route du centre de tri de Firminy et travaux de création de TriValloire
- Collecte biodéchets sur la commune test de Boën sur Lignon
- Réfection d'une partie de la plateforme haute à la régie de collecte
- Mise en place d'un nouveau règlement de redevance spéciale simplifié du fait de l'existence du règlement de collecte, et mise à jour des tarifs 2023

## Déchèteries

- Mise en place de la signalétique sur les sites suite à l'attribution du marché
- Mise en place de la vidéoprotection sur les sites suite à l'attribution du marché lancé en 2022 et mise en place d'un contrat de télésurveillance
- Démarrage de l'étude sur le contrôle d'accès en déchèterie
- Poursuite du diagnostic ICPE
- Conventionnement avec ecoDDS pour la collecte en déchèterie des déchets outillages du peintre
- Mise en place du nouveau planning automatisé des agents d'accueil
- Accueil de pneus des agriculteurs sur 3 sites sur 5 périodes de l'année
- Arthun : /
- Sury le Comtal :
  - o Installation du préau
- St Just St Rambert :
  - o Finalisation des travaux et création du parking agents
- Savigneux :
  - o Création d'une aire de stockage véhicules sur le tourne à droite de la route départementale d'accès à la déchèterie de Savigneux
  - o Remplacement du tablier du pont bascule suite à l'attribution du marché
  - o Réflexion sur le remplacement du camion de déchèterie mobile et sur le remplacement des engins
  - o Projet d'acquisition foncière, rejets aqueux et de réfection des hauts et bas de quai
- Estivareilles :
  - o Mise en place de banques de déchargement et de garde-corps suite à l'attribution du marché
- Future déchèterie de Noirétable :
  - o Lancement et attribution du marché de maîtrise d'œuvre

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : Population de Loire Forez agglo au 01/01/2022

Source : Base nationale sur l'intercommunalité, [banatic.interieur.gouv.fr](http://banatic.interieur.gouv.fr)

Communes	Population municipale
AILLEUX	174
APINAC	414
ARTHUN	533
BARD	697
BOEN-SUR-LIGNON	3 192
BOISSET LES MONTROND	1 191
BOISSET SAINT PRIEST	1 262
BONSON	4 151
BUSSY-ALBIEUX	539
CERVIERES	115
CEZAY	219
CHALAIN D'UZORE	615
CHALAIN LE COMTAL	723
CHALMAZEL-JEANSAGNIERE	459
CHAMBLES	1 056
CHAMPDIEU	1 979
CHATELNEUF	354
CHAZELLES SUR LAVIEU	264
CHENEREILLES	533
CRAINTILLEUX	1 377
DEBAT-RIVIERE-D'ORPRA	163
ECOTAY L'OLME	1 277
ESSERTINES EN CHATELNEUF	695
ESTIVAREILLES	698
GREZIEUX LE FROMENTAL	256
GUMIERES	329
LA CHAMBA	49
LA CHAMBONIE	40
LA CHAPELLE-EN-LAFAYE	133
LA COTE-EN-COUZAN	66
LA TOURETTE	623
LA VALLA-SUR-ROCHEFORT	103
LAVIEU	123
LEIGNEUX	377
LERIGNEUX	158
LEZIGNEUX	1 794
L'HOPITAL-LE GRAND	1 119
L'HOPITAL-SOUS-ROCHEFORT	110
LURIECQ	1 314
MAGNEUX HAUTE RIVE	579
MARCILLY-LE-CHATEL	1 438
MARCOUX	797
MARGERIE CHANTAGRET	812
MAROLS	451
MERLE-LEIGNEC	324
MONTARCHER	69
MONTBRISON	16 538
MONTVERDUN	1 423

MORNAND EN FOREZ	493
NOIRÉTABLE	1 677
PALOGNEUX	71
PERIGNEUX	1 607
PRALONG	886
PRECIEUX	1 134
ROCHE	258
SAIL-SOUS-COUZAN	995
SAINT-BONNET-LE-CHATEAU	1 557
SAINT-BONNET-LE-COURREAU	703
SAINT-CYPRIEN	2 482
SAINT-DIDIER-SUR-ROCHEFORT	428
SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD	1 051
SAINT-GEORGES EN COUZAN	422
SAINT-GEORGES HAUTE VILLE	1 493
SAINT-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE	342
SAINT-JEAN-LA-VETRE	331
SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX	878
SAINT-JUST SAINT RAMBERT	15 509
SAINT-JUST-EN-BAS	290
SAINT-LAURENT-ROCHEFORT	254
SAINT-MARCELLIN EN FOREZ	5 051
SAINT-PAUL D'UZORE	184
SAINT-PRIEST-LA-VÊTRE	145
SAINT-ROMAIN LE PUY	4 154
SAINT-SIXTE	718
SAINT-THOMAS-LA-GARDE	610
SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE	1 077
SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE	529
SAUVAIN	382
SAVIGNEUX	3 504
SOLEYMIEUX	697
SURY LE COMTAL	6 923
TRELINS	673
UNIAS	437
USSON-EN-FOREZ	1 510
VEAUCHETTE	1 209
VERRIERES EN FOREZ	787
VETRE-SUR-ANZON	591
<b>Total Loire Forez agglo</b>	<b>113 747</b>

**ANNEXE 2 : Population Loire Forez agglomération par an**Source : Base nationale sur l'intercommunalité, [banatic.interieur.gouv.fr](http://banatic.interieur.gouv.fr)

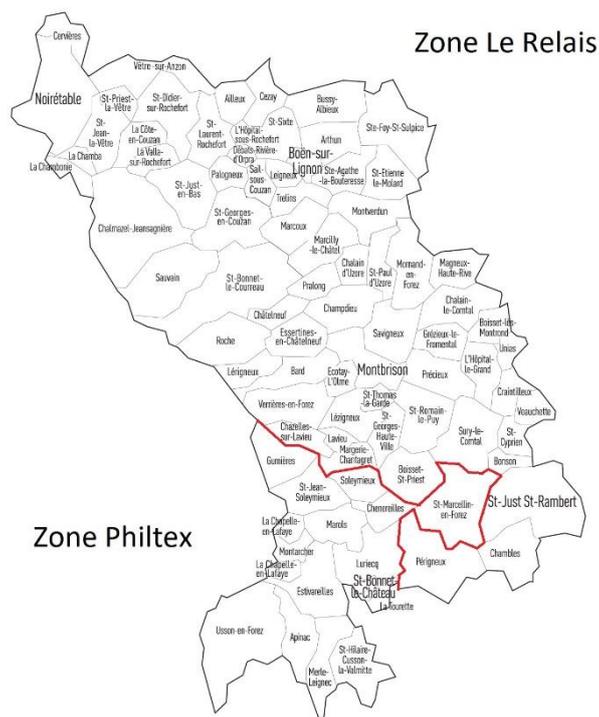
Année (au 1 <sup>er</sup> janvier)	Population (par habitant)	Évolution annuelle
2017	110 395	-
2018	111 207	+ 0,74%
2019	112 038	+ 0,75%
2020	112 384	+ 0,31%
2021	112 757	+ 0,33%
2022	113 747	+ 0,88%
2023	114 029	+ 0,25%

ANNEXE 3 : Évolution des flux de CS triés et expédiés par an

Matière	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021	Tonnage 2022
<b>Acier</b>	185,36	191,61	223,97	230,71	217,17	202,94
<b>Aluminium</b>	16,8	19,13	25,37	36,35	37,34	31,05
<b>Papiers/Cartons - 5.02</b>	1 100,59	1 137,99	1 024,99	1 280,60	1 069,72	1 159,75
<b>Papiers/Cartons (TETRA) - 5.03</b>	103,87	97,61	104,49	103,23	90	121,92
<b>Papiers-Cartons mêlés triés - 1.02</b>	478,74	689,50	782,58	1 095,02	1 002,67	879,059
<b>Journaux Revues Magazines - 1.11</b>	2 499,30	2 268,45	2 197,38	1 657,26	1 546,55	1 684,85
<b>PET foncé</b>	149,23	146,49	146,54	137,44	148	130,28
<b>PET clair</b>	253,21	291,68	301,69	273,60	304,18	295,54
<b>PEHD</b>	117,5	125,17	120,2	128,00	149	135,8
<b>Refus de tri</b>	738,37	692,068	846,67	1 260,233	1 153,68	1 109,071
<b>Freintes</b>	80,745	88,304	91,341	93,18	93,966	88,927

Les évolutions de matières expédiées ne correspondent pas au tonnage des flux entrants au centre de tri. Car les taux de refus de tri et de freinte évoluent et qu'il y a des tonnages restants au 31 décembre de chaque année, n'étant pas les mêmes d'une année sur l'autre.

ANNEXE 4 : Textiles par commune



Communes concernées par les points d’apport volontaires :

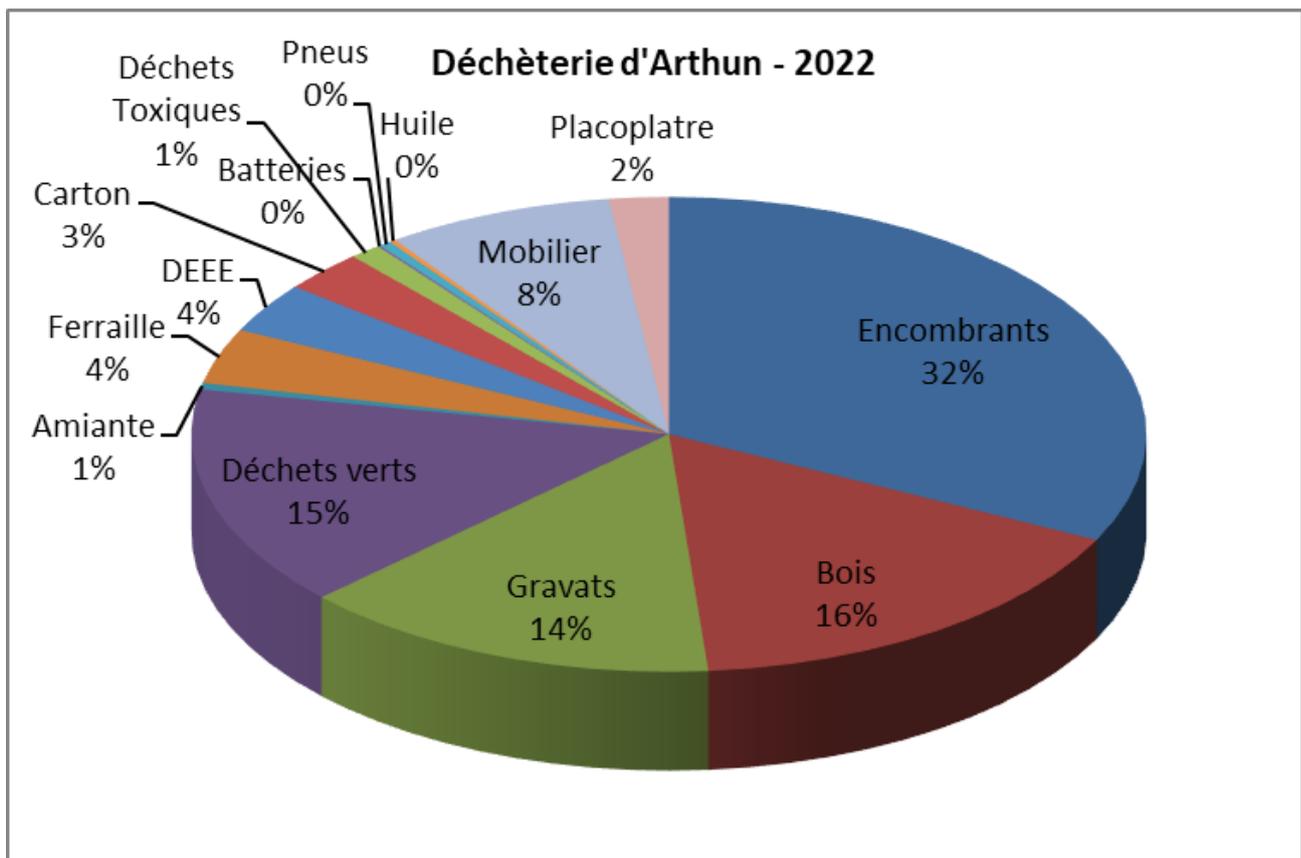
AILLEUX	MONTBRISON	
ARTHUN	MORNAND EN FOREZ	
BARD	NOIRÉTABLE	
BOISSET LÈS MONTROND	PALOGNEUX	
BOISSET SAINT PRIEST	PRALONG	SURY LE COMTAL
BONSON	PRÉCIEUX	TRELINS
BOËN	PÉRIGNEUX	VEAUCHETTE
CEZAY	SAIL SOUS COUZAN	VERRIÈRES EN FOREZ
CHALAIN D'UZORE	SAINTE AGATHE LA BOUTERESSE	VETRE SUR ANZON
CHALAIN LE COMTAL	SAINTE MARIE	APINAC
CHALMAZEL-JEANSAGNIERE	SAINTE MARIE	BONSON
CHAMBLES	SAINTE MARIE	CHENERILLES
CHAMPDIEU	SAINTE MARIE	ESTIVAREILLES
CHATELNEUF	SAINTE MARIE	LA TOURETTE
CRAINTILLEUX	SAINTE MARIE	LURIECQ
ÉCOTAY L'OLME	SAINTE MARIE	MAROLS
ESSERTINES EN CHATELNEUF	SAINTE MARIE	MERLE LEIGNECQ
GREZIEUX LE FROMENTAL	SAINTE MARIE	SOLEYMIEUX
LA CHAMBA	SAINTE MARIE	ST BONNET LE CHÂTEAU
L'HÔPITAL LE GRAND	SAINTE MARIE	SAINTE MARIE
L'HÔPITAL SOUS ROCHEFORT	SAINTE MARIE	SAINTE MARIE
LÉZIGNEUX	SAINTE MARIE	ST HILAIRE CUSSON LA VALMITE
MAGNEUX HAUTE RIVE	SAINTE MARIE	ST JEAN SOLEYMIEUX
MARCILLY LE CHÂTEL	SAINTE MARIE	USSON EN FOREZ
MARGERIE CHANTAGRET	SAINTE MARIE	

## ANNEXE 5 : Fréquence de passage de la déchèterie mobile par commune

Commune	Prestation	Régie
Cervières	3	
Noirétable	20	
Périgneux		7
La Valla sur Rochefort		6
St Bonnet le Courreau		6
Chalmazel (commune de Chalmazel Jeansagnière)		6
Verrières en Forez		6
St Julien la Vêtre (commune de Vêtre sur Anzon)		3
Gumières		2
St Georges en Couzan		6
Roche		3
Margerie Chantagret		4
St Didier sur Rochefort		4
Sauvain		4
St Just en Bas		3
Châtelneuf		2
Chazelles sur Lavieu		3
Jeansagnière (commune de Chalmazel Jeansagnière)		2
St Jean la Vêtre		2
Lérigneux		2
La Chamba / La Chambonie		2
Palogneux		2
St Thurin (commune de Vêtre sur Anzon)		2
Lavieu		1
La Côte en Couzan		2
<b>Total général</b>	<b>23</b>	<b>80</b>

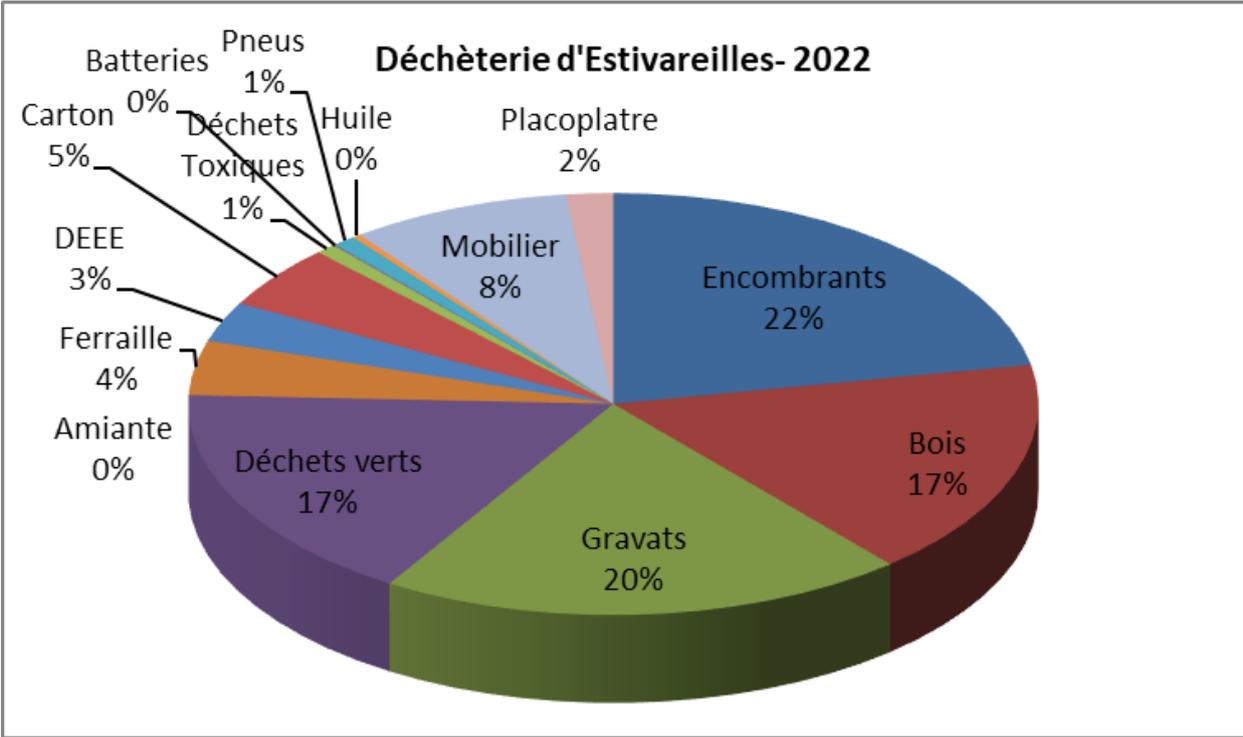
**ANNEXE 6 : Évolution des tonnages déchèterie d'Arthun**

	2022	2021	2020	2019	2018	Evolution sur 5 ans	Evolution 2021/2022
<b>Encombrants</b>	1375,86	1484,18	1231,14	1020,70	824,00	+67,0 %	-7,30 %
<b>Bois</b>	694,28	846,56	656,34	585,48	498,10	+39,4 %	-17,99 %
<b>Gravats</b>	606,80	701,18	584,06	577,24	573,04	+5,9 %	-13,46 %
<b>Déchets verts</b>	640,92	653,82	784,39	771,82	757,61	-15,4 %	-1,97 %
<b>Amiante</b>	18,98	39,94	36,80	34,96	34,54	-45,0 %	-52,48 %
<b>Ferraille</b>	160,02	184,94	184,74	149,94	186,74	-14,3 %	-13,47 %
<b>DEEE</b>	145,97	161,43	165,02	161,19	138,94	+5,1 %	-9,57 %
<b>Carton</b>	119,46	131,28	117,32	121,48	136,64	-12,6 %	-9,00 %
<b>Déchets Toxiques</b>	45,75	48,73	39,27	42,26	35,92	+27,4 %	-6,10 %
<b>Batteries</b>	3,94	5,02	5,66	1,64	1,55	+154,2 %	-21,51 %
<b>Pneus</b>	17,42	21,82	26,80	11,88	0,00		-20,16 %
<b>Huile</b>	9,00	10,00	9,45	7,20	1,62	+455,6 %	-10,00 %
<b>Mobilier</b>	328,00	340,47	258,78	268,04	145,08	+126,1 %	-3,66 %
<b>Placoplatre</b>	86,06	93,68	73,06	69,88	46,42	+85,4 %	-8,13 %
<b>Plastique Dur</b>	0,00	0,00	0,00	5,08	11,90	-100,0 %	
<b>TOTAL</b>	4252,46	4723,04	4172,83	3828,79	3392,10	+25,4 %	-9,96 %
<b>Évolution annuelle</b>	<b>-9,96 %</b>	<b>13,19 %</b>	<b>8,99 %</b>	<b>12,87 %</b>			



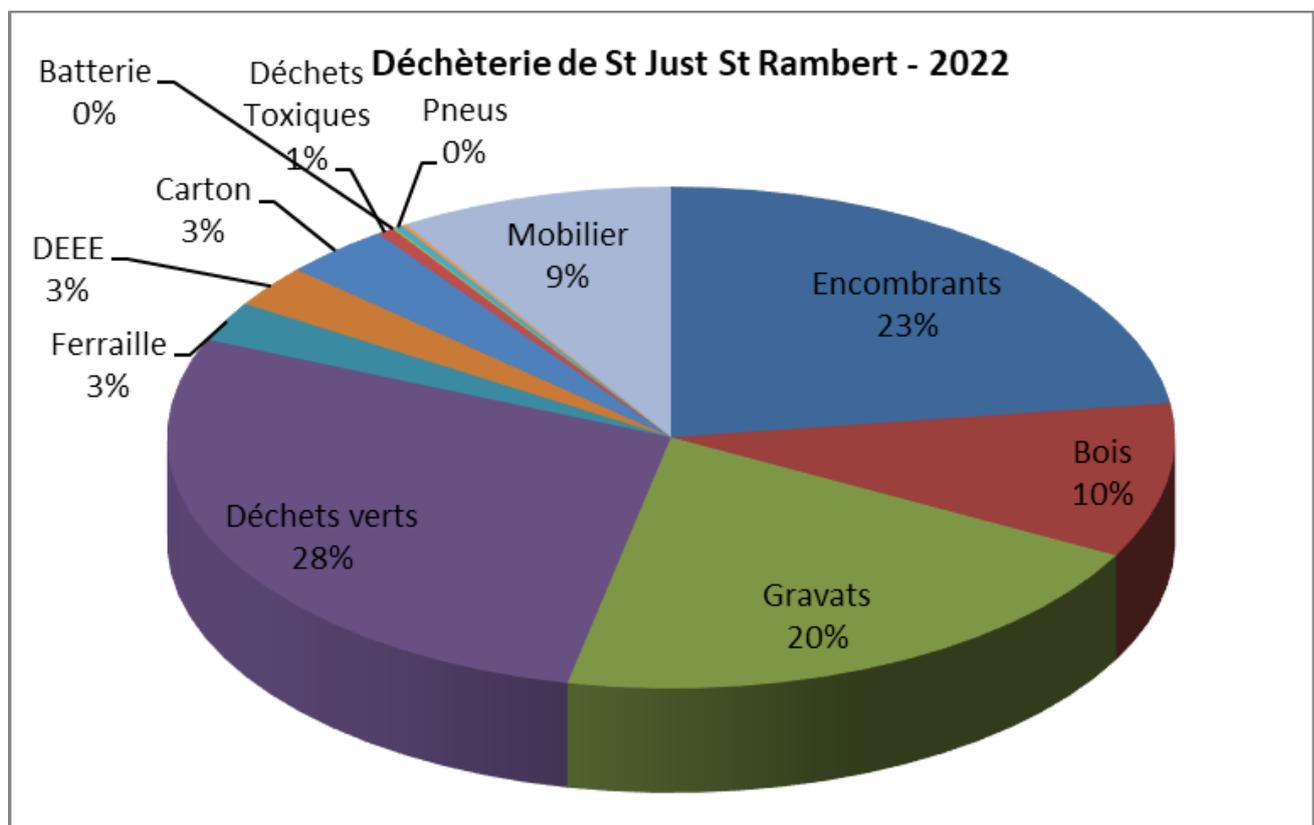
**ANNEXE 7 : Évolution des tonnages déchèterie d'Estivareilles**

	2022	2021	2020	2019	2018	Evolution sur 5 ans	Evolution 2021/2022
<b>Encombrants</b>	810,46	941,24	793,26	871,00	635,32	+27,6 %	-16,49 %
Bois	613,88	671,13	621,88	540,34	529,02	+16,0 %	-9,21 %
Gravats	739,26	746,54	567,86	599,14	0,00		-1,28 %
<b>Déchets verts</b>	619,68	901,06	948,42	1379,70	664,46	-6,7 %	-29,67 %
<b>Amiante</b>							
Ferraille	153,70	185,28	170,34	164,76	185,84	-17,3 %	-18,54 %
DEEE	113,01	128,32	115,48	128,78	138,09	-18,2 %	-13,26 %
Carton	178,92	172,14	165,96	144,94	72,54	+146,7 %	4,09 %
<b>Déchets Toxiques</b>	28,46	31,00	28,21	23,81	18,98	+50,0 %	-8,99 %
Batteries	3,00	3,02	3,30	1,03	2,78	+7,9 %	-0,61 %
Pneus	32,22	36,44	37,58	30,32	25,68	+25,5 %	-11,23 %
Huile	11,25	13,20	9,00	11,25	11,70	-3,8 %	-21,67 %
Mobilier	309,15	382,73	271,51	266,16	254,40	+21,5 %	-27,10 %
Placoplatre	65,74	86,54	87,24	90,94	82,28	-20,1 %	-23,84 %
Plastique Dur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>	3678,74	4298,64	3820,04	4252,17	2621,09	+40,4 %	-16,23 %
<b>Évolution annuelle</b>	<b>-14,42 %</b>	<b>12,53 %</b>	<b>-10,16 %</b>	<b>62,23 %</b>			



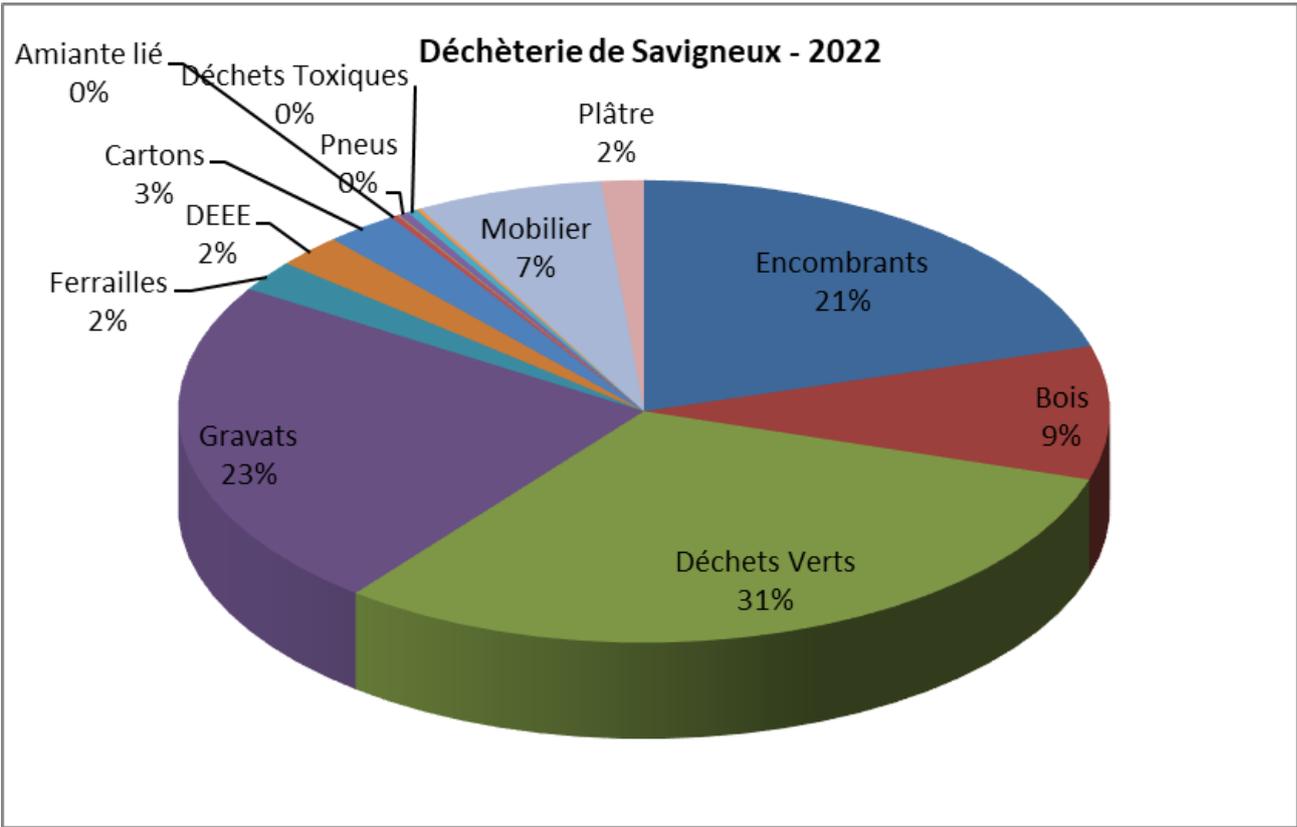
## ANNEXE 8 : Évolution des tonnages déchèterie de Saint-Just Saint-Rambert

	2022	2021	2020	2019	2018	Evolution sur 5 ans	Evolution 2021/2022
<b>Encombrants</b>	1 625,06	1 805,3	1 630,9	1 614,1	1 288,0	+26,2 %	-9,98 %
<b>Bois</b>	710,48	847,0	848,3	753,4	759,4	-6,4 %	-16,11 %
<b>Gravats</b>	1 459,50	1 898,2	1 571,8	1 415,7	1 370,7	+6,5 %	-23,11 %
<b>Déchets verts</b>	2 000,35	2 532,1	2 306,1	2 877,8	2 799,1	-28,5 %	-21,00 %
<b>Ferraille</b>	182,42	221,5	209,1	234,4	199,6	-8,6 %	-17,63 %
<b>DEEE</b>	193,82	211,1	198,2	220,2	212,0	-8,6 %	-8,18 %
<b>Carton</b>	246,02	269,9	231,3	229,6	210,1	+17,1 %	-8,86 %
<b>Déchets Toxiques</b>	38,48	40,8	37,8	48,3	40,5	-5,0 %	-5,70 %
<b>Batterie</b>	6,08	7,6	7,8	8,1	5,9	+3,8 %	-20,31 %
<b>Amiante</b>							
<b>Pneus</b>	19,84	13,0	21,9	27,7	17,4	+13,9 %	+52,15 %
<b>Huile</b>	9,90	10,8	9,9	9,9	12,0	-17,5 %	-8,33 %
<b>Mobilier</b>	629,26	632,1	469,3	640,8	590,2	+6,6 %	+46,20 %
<b>Vélos</b>	7,31	5,0	2,0				+25,00 %
<b>TOTAL</b>	7 128,52	8 494,42	7 544,24	8 080,13	7 504,88	-5,0 %	-16,09 %
<b>Évolution annuelle</b>	<b>-16,08 %</b>	<b>12,59 %</b>	<b>-6,63 %</b>	<b>7,67 %</b>			



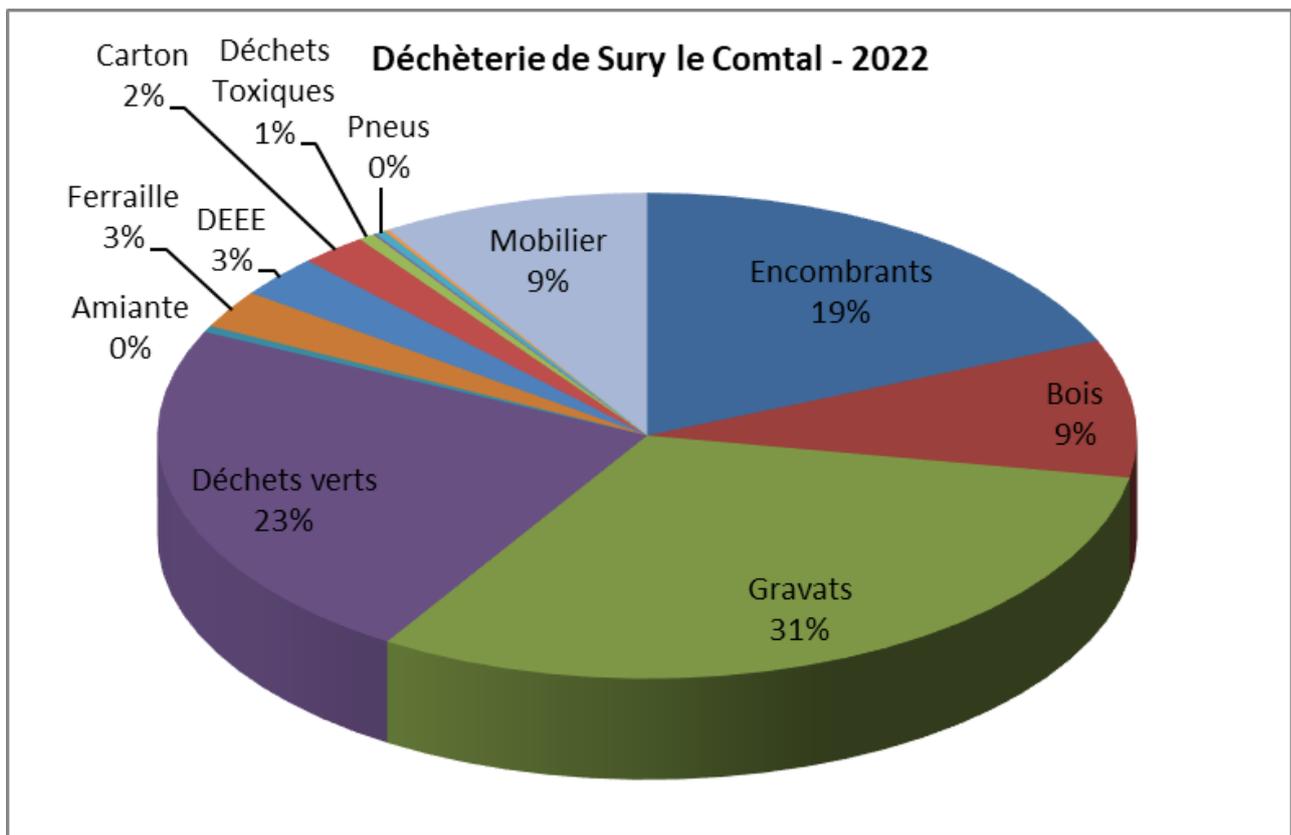
**ANNEXE 9 : Évolution des tonnages déchèterie de Savigneux**

	2022	2021	2020	2019	2018	Evolution sur 5 ans	Evolution 2021/2022
<b>Encombrants</b>	2927,19	3470,57	3513,63	3730,57	3299,92	-11,3 %	-15,66 %
<b>Bois</b>	1335,74	1 660,34	1 867,46	1 978,68	1 976,19	-32,4 %	-19,55 %
<b>Déchets Verts</b>	4414,84	5970,7	4765,19	5232,35	5438,81	-18,8 %	-26,06 %
<b>Gravats</b>	3329,90	3589,37	2983,34	3131,36	3316,75	+0,4 %	-7,23 %
<b>Ferrailles</b>	312,00	376,52	395,26	431,82	360,99	-13,6 %	-17,14 %
<b>DEEE</b>	329,22	367,09	328,53	359,27	397,413	-17,2 %	-10,32 %
<b>Papier/carton puis carton</b>	359,87	408,70	362,45	388,57	340,81	+5,6 %	-11,95 %
<b>Amiante lié</b>	35,80	78,02	78,14	81,74	65,42	-45,3 %	-54,11 %
<b>Batterie</b>	6,81	8,45	5,00	5,75	5,28	+29,0 %	-19,41 %
<b>Pneus</b>	51,22	72,33	59,65	76,49	69,17	-26,0 %	-29,18 %
<b>Déchets Toxiques</b>	49,31	65,46	53,84	77,06	47,46	+3,9 %	-24,67 %
<b>Huiles</b>	21,87	23,54	17,55	22,95	30,00	-27,1 %	-7,09 %
<b>Mobilier</b>	930,74	942,28	104,00				-1,22 %
<b>Plâtre</b>	212,20	105,50					+101,14 %
<b>TOTAL</b>	14316,71	17 138,9	14 534,0	15 516,6	15 348,2	-6,7 %	-16,47 %
<b>Évolution annuelle</b>	<b>-16,47 %</b>	<b>17,92 %</b>	<b>-6,33 %</b>	<b>1,10 %</b>			



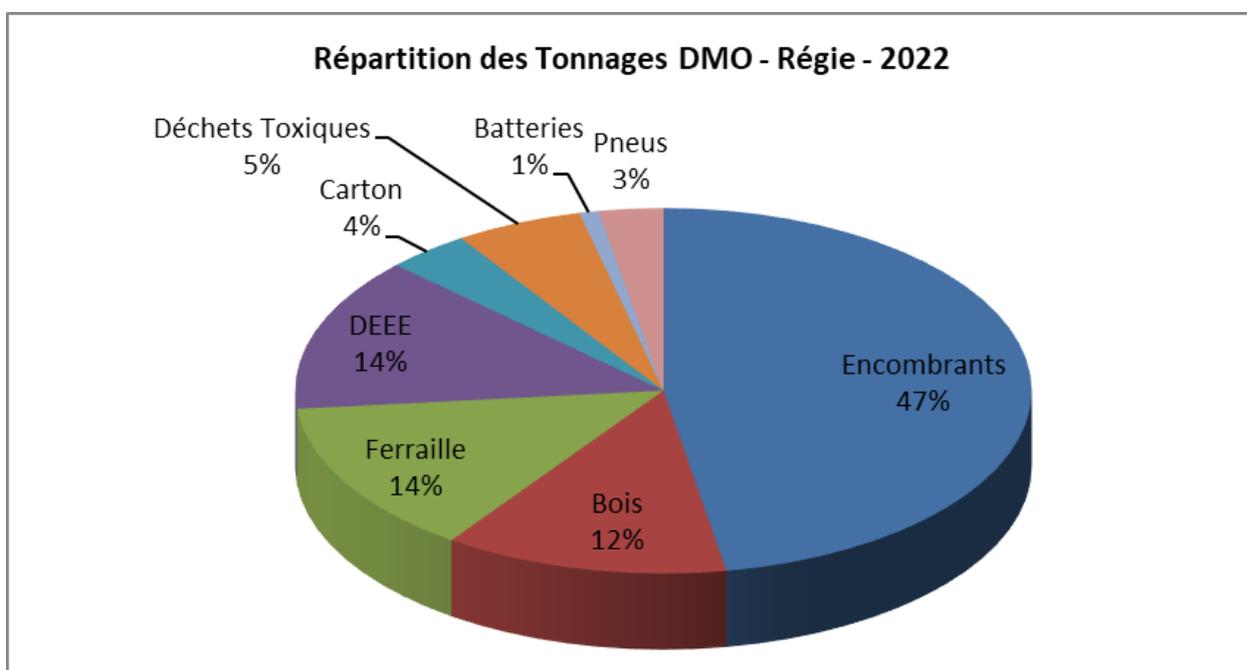
**ANNEXE 10 : Évolution des tonnages déchèterie de Sury-le-Comtal**

	2022	2021	2020	2019	2018	Evolution sur 5 ans	Evolution 2021/2022
<b>Encombrants</b>	1229,64	1332,48	1178,64	1319,5	1366,66	-10,0 %	-7,72 %
<b>Bois</b>	604,54	715,266	590,24	640,74	648,34	-6,8 %	-15,48 %
<b>Gravats</b>	2055,53	2 161	2 012	2 341	3 055	-32,7 %	-4,87 %
<b>Déchets verts</b>	1526,98	1975,16	1652,44	2089,28	2024,74	-24,6 %	-22,69 %
<b>Amiante</b>	28,72	45	44,72	51,78	34,8	-17,5 %	-36,18 %
<b>Ferraille</b>	167,74	198,47	192,98	196,9	194,52	-13,8 %	-15,48 %
<b>DEEE</b>	185,10	206,428	191,07	200,23	194,61	-4,9 %	-10,33 %
<b>Carton</b>	145,90	158,2	119,84	136,22	119,27	+22,3 %	-7,77 %
<b>Déchets Toxiques</b>	35,13	34,403	29,098	38,385	39,199	-10,4 %	+2,11 %
<b>Batteries</b>	5,76	6,66	7,26	5,62	4,9	+17,6 %	-13,51 %
<b>Pneus</b>	22,58	23,64	20,38	29,08	30,3	-25,5 %	-4,48 %
<b>Huile</b>	9,90	10	9,45	11,3	12	-17,5 %	-1,00 %
<b>Mobilier</b>	586,74	575,26	458,08	614,62	588,96	-0,4 %	+2,00 %
<b>TOTAL</b>	6604,26	7441,647	6505,738	7674,155	8312,819	-20,6 %	-11,25 %
<b>Évolution annuelle</b>	<b>-11,25 %</b>	<b>14,39 %</b>	<b>-15,23 %</b>	<b>-7,68 %</b>			



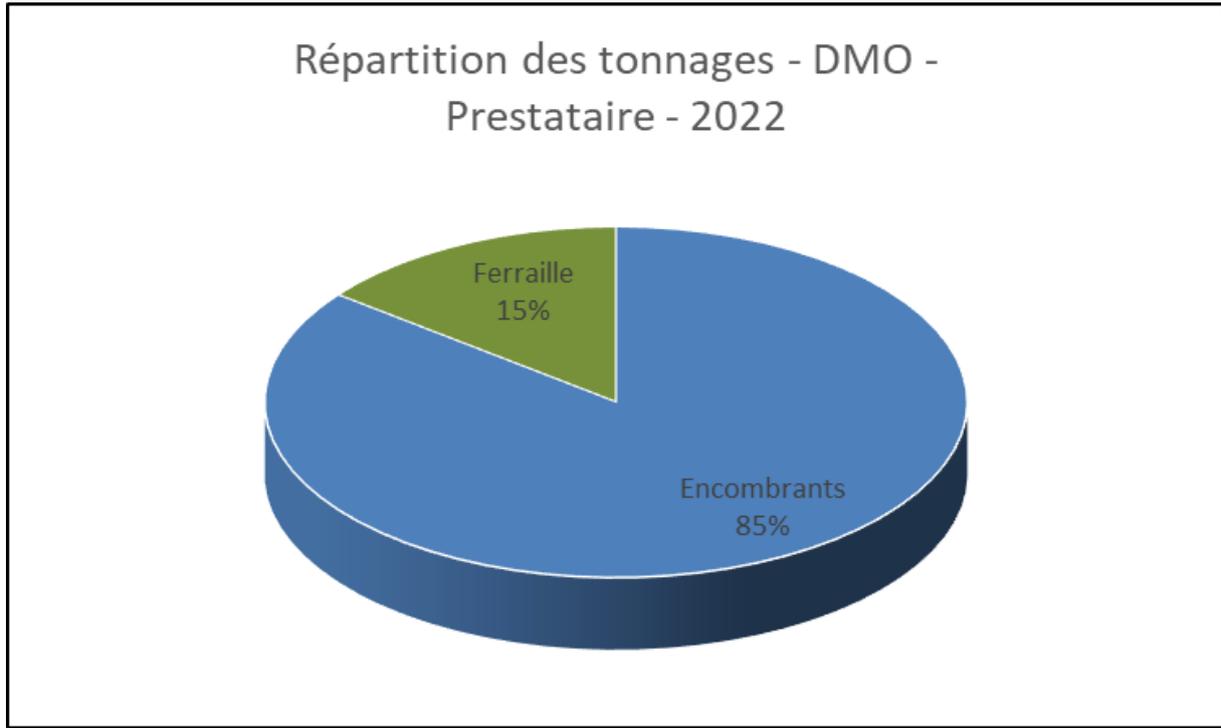
**ANNEXE 11 : Évolution des tonnages déchèterie mobile en régie**

	2022	2021	2020	2019	2018	Evolution sur 5 ans	Evolution 2021/2022
<b>Encombrants</b>	85,85	98,61	81,39	68,69	56,22	+52,7 %	-12,94 %
<b>Bois</b>	22,68	21,38	24,00	23,34	20,69	+9,6 %	+6,08 %
<b>Ferraille</b>	24,81	27,59	29,28	33,24	26,33	-5,8 %	-10,08 %
<b>DEEE</b>	24,79	29,35	26,78	29,49	21,92	+13,1 %	-15,55 %
<b>Carton</b>	6,65	7,31	6,77	4,59	3,39	+96,2 %	-8,97 %
<b>Déchets Toxiques</b>	10,18	8,24	9,46	9,87	14,45	-29,6 %	+0,01 %
<b>Batteries</b>	1,52	1,23	4,06	4,23	3,34	-54,5 %	+0,00 %
<b>Pneus</b>	5,16	4,81	2,55	3,63	6,19	-16,6 %	+7,23 %
<b>TOTAL</b>	181,63	200,74	184,29	177,08	152,53	19,1 %	-9,52 %
<b>Évolution annuelle</b>	<b>-8,50 %</b>	<b>7,72 %</b>	<b>4,07 %</b>	<b>16,10 %</b>			



**ANNEXE 12 : Évolution des tonnages déchèterie mobile en prestation**

	2022	2021	2020	2019	2018	Evolution sur 5 ans	Evolution 2021/2022
<b>Encombrants</b>	99,59	77,33	134,00	137,50	117,94	-15,56 %	+28,79 %
<b>Bois</b>	0,00	0,00	0,45	3,30			
<b>Ferraille</b>	16,92	30,71	27,32	37,96	46,46	-63,58 %	-44,90 %
<b>Carton</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	14,30	-100,00 %	
<b>TOTAL</b>	116,51	108,04	161,77	177,70	178,70	-34,80 %	+7,84 %
<b>Évolution annuelle</b>	<b>7,84 %</b>	<b>-33,21 %</b>	<b>-8,96 %</b>	<b>-0,56 %</b>			



## ANNEXE 13 : Évolution globale des tonnages de déchèteries

	2022	2021	2020	2019	2018	Evolution sur 5 ans	Evolution 2021/2022
<b>Déchets verts</b>	9202,77	12032,88	10456,50	12350,99	11684,72	-21,2 %	-23,5 %
<b>Gravats</b>	8190,99	9095,99	7718,58	8063,94	8315,01	-1,5 %	-9,9 %
<b>Encombrants</b>	8153,65	9209,69	8562,92	8762,06	7588,08	+7,5 %	-11,5 %
<b>Bois</b>	3981,60	4761,63	4608,69	4525,30	4431,76	-10,2 %	-16,4 %
<b>Mobilier</b>	2783,89	2872,80	1561,69	1789,58	1578,60	+76,4 %	-3,1 %
<b>Carton</b>	1056,82	1147,56	1003,66	1025,44	897,08	+17,8 %	-7,9 %
<b>Ferraille</b>	1017,60	1224,96	1208,98	1249,00	1200,48	-15,2 %	-16,9 %
<b>DEEE</b>	991,91	1103,70	1025,05	1099,17	1102,93	-10,1 %	-10,1 %
<b>Placoplatre</b>	364,00	285,72	160,30	160,82	128,70	+182,8 %	27,4 %
<b>Déchets Toxiques</b>	207,32	230,58	197,63	239,71	196,51	+5,5 %	-10,1 %
<b>Pneus</b>	148,44	172,08	168,90	179,14	148,76	-0,2 %	-13,7 %
<b>Amiante</b>	83,50	162,96	159,66	168,48	134,76	-38,0 %	-48,8 %
<b>Huile</b>	61,92	67,54	55,35	62,60	67,32	-8,0 %	-8,3 %
<b>Batteries</b>	27,11	32,30	33,04	26,38	23,71	+14,3 %	-16,1 %
<b>Vélos</b>	7,31	5,00	2,00			-	+46,2%
<b>Plastique Dur</b>	0,00	0,00	0,00	5,08	11,90	-100,0 %	
<b>TOTAL</b>	36278,83	42405,39	36922,95	39707,69	37510,33	-3,3 %	-14,5 %
<b>Évolution annuelle</b>	<b>-14,45 %</b>	<b>14,85 %</b>	<b>-7,01 %</b>	<b>5,86 %</b>			

## ANNEXE 14 : Évolution de la fréquentation en déchèterie

	2022	2021	2020	2019	2018
<b>Particuliers</b>	398 330	418 474	337 222	391 582	401 722
<b>Professionnels</b>	5 584	7 513	7 595	7 205	7 465
<b>TOTAL</b>	403 914	425 987	344 817	398 787	409 187
<b>Évolution annuelle</b>	<b>-5,18%</b>	<b>+23,54%</b>	<b>-13,53%</b>	<b>-2,54%</b>	

